

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°07-2019-084

ARDÈCHE

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2019

Sommaire

07_DDCSPP_Direction Departementale de la Cohesion Sociale et de la Protection des	
Populations de l'Ardèche	
07-2019-10-03-005 - Arrêté modifiant la composition de la commission de surendettement	
2019 (nouveau représentant des établissements bancaires) (2 pages)	Page 3
07-2019-10-15-001 - Arrêté préfectoral portant attribution de l'habilitation sanitaire à Mme	;
BASTIDE Liza – n°ordre 29256 (2 pages)	Page 6
07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche	
07-2019-10-14-007 - AP destruction Sangliers ALBOUSSIERE et CHAMPIS (2 pages)	Page 9
07-2019-10-14-006 - AP destruction Sangliers VALS LES BAINS (2 pages)	Page 12
07-2019-10-14-008 - AP destruction Sangliers GUILHERAND-GRANGES,	
SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD (2 pages)	Page 15
07-2019-10-08-007 - APagrement LavastreL-LeBeage (2 pages)	Page 18
07-2019-10-011 - AP_cormorans_2019_2020 (6 pages)	Page 21
07-2019-10-11-001 - Arrête préfectoral modifiant la composition de la commission	
départementale d'aménagement commercial et cinématographique (2 pages)	Page 28
07_Préf_Préfecture de l'Ardèche	
07-2019-10-14-002 - AP portant représentation substitution par la CA Gard Rhodanien des	
communes d'Issirac, de Le Garn et de Montclus au sein du SIAEP Barjac (2 pages)	Page 31
07-2019-10-14-009 - Arrêté préfectoral modifiant les membres de la commission de	
contrôle des listes électorales pour la commune de St André Lachamp (2 pages)	Page 34
07-2019-10-07-001 - Arrêté préfectoral modificatif accordant la médaille d'honneur du	
travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (60 pages)	Page 37
07-2019-10-08-008 - Subdélégation de signature du 8 octobre 2019 - Centre hospitalier	
d'Ardèche méridionale et Centre hospitalier intercommunal de Rocher-Largentière et	
EHPAD de Burzet (10 pages)	Page 98
07_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de	
la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Ardèche	
07-2019-10-14-001 - Arrêté fixant composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au	
dialogue social et à la négociation collective du département de l'Ardèche. (2 pages)	Page 109
07-2019-10-14-004 - Arrêté portant renouvellement d'agrément N°2014289-0003 d'un	
organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP 80371522 - SARL SCOP	
ENTRE NOUS ET VOUS -07600 VALS LES BAINS (3 pages)	Page 112
07-2019-10-14-005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne	
enregistrée sous le N° SAP 776277923 - Association CENTRE DE MAINTIEN A	
DOMICILE (CAMAD) - 07300 TOURNON (3 pages)	Page 116
07-2019-10-14-003 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne	
enregistrée sous le N° SAP 80371522 - SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS - 07600	
VALS LES BAINS (3 pages)	Page 120

07_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche

07-2019-10-03-005

Arrêté modifiant la composition de la commission de surendettement 2019 (nouveau représentant des établissements bancaires)



Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDCSPP/PSL/07-2019-Portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 et notamment son article L.331-1 du code de la consommation,

VU le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et notamment ses articles R.331-4 et R.331-5 du code de la consommation,

VU le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 et notamment son article R.331-2 du code de la consommation,

VU l'arrêté préfectoral n°201115/01 portant création de la commission départementale de surendettement des particuliers du 20 novembre 2015.

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-06-07-010 portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du 07 juin 2018,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2019-01-23-007 portant renouvellement des membres de la commission de surendettement des particuliers du 23 janvier 2019,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche,

ARRÊTE:

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté N° 07-2019-01-23-007 est modifié comme suit :

La commission départementale de surendettement des particuliers est composée des membres ciaprès :

A — Membres de droit :

M. le Préfet de l'Ardèche, son délégué ou le représentant de celui-ci, Président,

M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ardèche, son délégué ou le représentant de celui-ci, Vice-Président,

- M. le Directeur Départemental de la Banque de France de Privas ou son représentant, Secrétaire.
- B Membres choisis par le Préfet, sur une liste dressée par l'association française des établissements de crédits :
- <u>Titulaire</u>: M. Laurent ARNASSAN Chef du service « développement banque au quotidien »— Crédit agricole sud Rhône-Alpes avenue de l'Europe Unie BP 205 07000 PRIVAS.
- <u>Suppléant</u>: M. Pierre Yves BONNET Directeur d'agence principale à la Caisse d'Epargne 07000 PRIVAS
- C Membres choisis par le Préfet, sur une liste dressée par les associations familiales ou de consommateurs :
- <u>Titulaire</u>: Mme Nathalie GAUCHERAND-DURAND Union départementale des associations familiales de l'Ardèche 22 cours du Temple BP 438 07004 PRIVAS Cedex.
- <u>Suppléant</u>: M. Louis JOUVE, Trésorier UFC QUE CHOISIR de l'Ardèche Place de la Gare –07200 AUBENAS
- D Personnes justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique choisies par le Préfet sur proposition du premier président de la cour d'appel :

<u>Titulaire</u>: M. le Bâtonnier Pierre MASSOT — Avocat Honoraire — 17, route des Mines 07000 PRIVAS.

Suppléant: Néant

E — Personnes justifiant d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de l'économie sociale et familiale choisies par le Préfet :

<u>Titulaire</u>: Mme Cécile PLATZ—Maison Sociale—8 avenue de l'Europe Unie—07000 PRIVAS.

<u>Suppléant</u>: Mme Coralie Delpech – Conseil Départemental-Direction de l'action sociale de proximité et de l'insertion, 2 bis rue de la Recluse-BP 737 - 07007 "PRIVAS CEDEX.

Article 2: Les autres articles sont inchangés.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche et le Directeur de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 3 octobre 2019

Pour le préfet, La secrétaire générale, **signé** Julia CAPEL-DUNN 07_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche

07-2019-10-15-001

Arrêté préfectoral portant attribution de l'habilitation sanitaire à Mme BASTIDE Liza – n°ordre 29256



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Service santé, protection animales et environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant attribution de l'habilitation sanitaire à Mme BASTIDE Liza – n°ordre 29256

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R.203-1 à R.203-15, et R.242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2019-04-04-004 du 4 avril 2019 portant délégation de signature à M. Xavier HANCQUART, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-05-02-001 du 2 mai 2019 portant subdélégation de signature de M. Xavier HANCQUART, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

VU la demande présentée par Madame BASTIDE Liza, née le 22/06/1990 à Alès (30) et domiciliée professionnellement au 195 rue Gaston Roussel, à Saint-Paul-le-Jeune (07460);

CONSIDERANT que Madame BASTIDE Liza, remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

SUR PROPOSITION DU directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

ARRÊTE

Article 1 : L'habilitation sanitaire classique prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame BASTIDE Liza.

- **Article 2**: Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de l'Ardèche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12.
- **Article 3**: Madame BASTIDE Liza s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives, et le cas échéant, financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.
- **Article 4** : Madame BASTIDE Liza pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.
- **Article 5**: Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R.228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.
- **Article 6**: Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer la direction départementale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche au moins trois mois à l'avance.
- Article 7 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.
- **Article 8**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée par courrier ou sur le site www.telerecours.fr.
- **Article 9** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 15 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,
Par subdélégation,
Le chef du service santé, protection animales et environnement
signé
Stéphane KLOTZ

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-14-007

AP destruction Sangliers ALBOUSSIERE et CHAMPIS



Direction départementale des territoires

Service environnement Pôle Nature Unité Patrimoine Naturel

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° chargeant M. Jean-Paul VEROT de détruire les sangliers sur les territoires communaux de ALBOUSSIERE et CHAMPIS

Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement, titre II, Chasse et notamment les Articles L.427.1 à L.427.6 et R.427.1 à R.427.3,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 n° 07-2018-11-12-019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 n° 07-2019-01-29-003 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-06-28-007 du 28 juin 2018 fixant la liste des 27 lieutenants de louveterie sur les 22 circonscriptions du département de l'Ardèche,

CONSIDERANT la demande d'agriculteurs subissant des dégâts et des nuisances causés par les sangliers sur les communes de ALBOUSSIERE et CHAMPIS,

CONSIDERANT l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDERANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur les territoires communaux de ALBOUSSIERE et CHAMPIS,

CONSIDERANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir, l'importance des dégâts agricoles constatés dans l'unité de gestion, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la consultation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

Arrête

<u>Article 1</u>: M. Jean-Paul VEROT, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers compromettant la sécurité et les cultures, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur les territoires communaux de ALBOUSSIERE et CHAMPIS,

Ces opérations auront lieu après information du maire des communes de ALBOUSSIERE et CHAMPIS, du président de l'association communale de chasse agréée de ALBOUSSIERE et CHAMPIS, du service départemental de l'ONCFS et de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE.

Ces opérations auront lieu du 14 octobre au 14 novembre 2019.

<u>Article 2</u>: Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera le nombre d'opérations nécessaires à exécuter.

<u>Article 3</u>: M. Jean-Paul VEROT pourra se faire assister ou remplacer par un autre lieutenant de louveterie du département et se fera assister des personnes de son choix.

<u>Article 4</u>: La destination des animaux tués sera fixée par le lieutenant de louveterie. Les destructions seront effectuées au fusil, à la carabine ou à l'arc de chasse.

Les opérations de tir de nuit pourront être effectuées à l'aide de véhicules automobiles. L'utilisation de sources lumineuses est autorisée dans le cadre de cette mission particulière.

En cas d'utilisation de phares d'automobiles, le numéro d'immatriculation du ou des véhicules, la marque commerciale, les couleurs devront être indiqués à l'unité de gendarmerie responsable du secteur.

Article 5: M. Jean-Paul VEROT devra avertir le maire de la commune de la mise en œuvre de la première opération et la brigade de gendarmerie de la date précise de chacune des opérations.

<u>Article 6</u>: M. Jean-Paul VEROT adressera dans les meilleurs délais un compte rendu après l'exécution de chaque opération précisant les conditions de son déroulement, son résultat et la nécessité ou non de poursuivre cette opération.

<u>Article 7</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire (MTES), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 8: Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et M. Jean-Paul VEROT, lieutenants de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie, au président de la fédération départementale des chasseurs, au chef du service départemental de l'ONCFS, au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE, au maire de ALBOUSSIERE et CHAMPIS, et au président de l'A.C.C.A. de ALBOUSSIERE et CHAMPIS,

Privas, le 14 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation, Pour le Directeur départemental des Territoires, Le Responsable du Pôle Nature,

« signé »

Christian DENIS

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-14-006

AP destruction Sangliers VALS LES BAINS



Direction départementale des territoires

Service environnement Pôle Nature Unité Patrimoine Naturel

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° chargeant M. Christian FARGIER de détruire les sangliers sur le territoire communal de VALS LES BAINS

Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement, titre II, Chasse et notamment les Articles L.427.1 à L.427.6 et R.427.1 à R.427.3,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux de lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 n° 07-2018-11-12-019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

VU l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 n° 07-2019-01-09-005 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-06-28-007 du 28 juin 2018 fixant la liste des 27 lieutenants de louveterie sur les 22 circonscriptions du département de l'Ardèche,

CONSIDERANT la demande du président de L'ACCA de VALS LES BAINS,

CONSIDERANT l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche.

CONSIDERANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur le territoire de la commune de VALS LES BAINS,

CONSIDERANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir, l'importance des dégâts agricoles constatés dans l'unité de gestion, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la consultation du public même pour un délai réduit.

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

Arrête

<u>Article 1</u>: M. Christian FARGIER, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers compromettant la sécurité et les cultures, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur le territoire communal de VALS LES BAINS.

Ces opérations auront lieu après information du maire de la commune de VALS LES BAINS, du président de l'association communale de chasse agréée de VALS LES BAINS, du service départemental de l'ONCFS et de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE.

Ces opérations auront lieu du 14 octobre au 14 novembre 2019.

<u>Article 2</u>: Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera le nombre d'opérations nécessaires à exécuter.

<u>Article 3</u>: M. Christian FARGIER pourra se faire assister ou remplacer par un autre lieutenant de louveterie du département et se fera assister des personnes de son choix.

<u>Article 4</u>: La destination des animaux tués sera fixée par le lieutenant de louveterie. Les destructions seront effectuées au fusil, à la carabine ou à l'arc de chasse.

Les opérations de tir de nuit pourront être effectuées à l'aide de véhicules automobiles. L'utilisation de sources lumineuses est autorisée dans le cadre de cette mission particulière.

En cas d'utilisation de phares d'automobiles, le numéro d'immatriculation du ou des véhicules, la marque commerciale, les couleurs devront être indiqués à l'unité de gendarmerie responsable du secteur.

Article 5: M. Christian FARGIER devra avertir le maire de la commune de la mise en œuvre de la première opération et la brigade de gendarmerie de la date précise de chacune des opérations.

Article 6: M. Christian FARGIER adressera dans les meilleurs délais un compte rendu après l'exécution de chaque opération précisant les conditions de son déroulement, son résultat et la nécessité ou non de poursuivre cette opération.

Article 7: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire (MTES), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

<u>Article 8</u>: Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche, M. Christian FARGIER, lieutenant de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie, au président de la fédération départementale des chasseurs, au chef du service départemental de l'ONCFS, au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE, au maire de VALS LES BAINS, au président de l'A.C.C.A. de VALS LES BAINS,

Privas, le 14 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation, Pour le Directeur départemental des Territoires, Le Responsable du Pôle Nature, « signé » Christian DENIS

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-14-008

AP destruction Sangliers GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD



Direction départementale des territoires

Service environnement Pôle Nature Unité Patrimoine Naturel

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° chargeant M. Jean-Paul VEROT de détruire les sangliers sur les territoires communaux de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD

Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement, titre II, Chasse et notamment les Articles L.427.1 à L.427.6 et R.427.1 à R.427.3,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 n° 07-2018-11-12-019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 n° 07-2019-01-29-003 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-06-28-007 du 28 juin 2018 fixant la liste des 27 lieutenants de louveterie sur les 22 circonscriptions du département de l'Ardèche,

CONSIDERANT la demande du Lieutenant de Louveterie de la nécessité de renouveler l'Arrêté Préfectoral se terminant le 14 octobre 2019 suite à la persistance des dégâts et des nuisances causés par les sangliers sur les communes de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD,

CONSIDERANT l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche,

CONSIDERANT que des dégâts et des nuisances causés par les sangliers ont été constatés sur les territoires communaux de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD,

CONSIDERANT que l'acuité des nuisances causés par ces sangliers, les risques que l'abondance et la localisation de ces animaux font courir, l'importance des dégâts agricoles constatés dans l'unité de gestion, confèrent à la destruction de ces animaux un caractère d'urgence qui s'oppose à la consultation du public prévue à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, qu'il y a lieu de constater l'urgence prévue par le premier alinéa de l'article L.123-19-3 de ce même code et de renoncer à la consultation du public même pour un délai réduit,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

Arrête

<u>Article 1</u>: M. Jean-Paul VEROT, lieutenant de louveterie du département de l'Ardèche est chargé de détruire les sangliers compromettant la sécurité et les cultures, par tout moyen autorisé par la réglementation, sur les territoires communaux de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD,.

Ces opérations auront lieu après information du maire des communes de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD, du président de l'association communale de chasse agréée de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD, du service départemental de l'ONCFS et de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE.

Ces opérations auront lieu du 15 octobre au 18 novembre 2019.

<u>Article 2</u>: Le lieutenant de louveterie susnommé déterminera le nombre d'opérations nécessaires à exécuter.

<u>Article 3</u>: M. Jean-Paul VEROT pourra se faire assister ou remplacer par un autre lieutenant de louveterie du département et se fera assister des personnes de son choix.

Article 4 : La destination des animaux tués sera fixée par le lieutenant de louveterie. Les destructions seront effectuées au fusil, à la carabine ou à l'arc de chasse.

Les opérations de tir de nuit pourront être effectuées à l'aide de véhicules automobiles. L'utilisation de sources lumineuses est autorisée dans le cadre de cette mission particulière.

En cas d'utilisation de phares d'automobiles, le numéro d'immatriculation du ou des véhicules, la marque commerciale, les couleurs devront être indiqués à l'unité de gendarmerie responsable du secteur.

<u>Article 5</u>: M. Jean-Paul VEROT devra avertir le maire de la commune de la mise en œuvre de la première opération et la brigade de gendarmerie de la date précise de chacune des opérations.

<u>Article 6</u>: M. Jean-Paul VEROT adressera dans les meilleurs délais un compte rendu après l'exécution de chaque opération précisant les conditions de son déroulement, son résultat et la nécessité ou non de poursuivre cette opération.

<u>Article 7</u>:Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire (MTES), ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 8: Le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et M. Jean-Paul VEROT, lieutenants de louveterie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et dont copie sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie, au président de la fédération départementale des chasseurs, au chef du service départemental de l'ONCFS, au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF à VALENCE, au maire de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD, et au président de l'A.C.C.A. de GUILHERAND-GRANGES, SAINT-PERAY, SOYONS et TOULAUD,

Privas, le 14 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation, Pour le Directeur départemental des Territoires, Le Responsable du Pôle Nature, « signé »

Christian DENIS

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-08-007

APagrement LavastreL-LeBeage



Direction départementale des territoires

Service environnement Pôle Nature Unité Patrimoine Naturel

Arrêté préfectoral n° portant agrément de monsieur Lilian LAVASTRE en qualité de garde-chasse particulier sur le territoire de chasse de l'ACCA de Le BEAGE

Le préfet de l'Ardèche, chevalier de la légion d'honneur officier dans l'ordre national du mérite

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles L.29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2;

VU le code de l'environnement, notamment son article R.428-25;

VU le décret n° 2009-1484 en date du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 n° 07-2018-11-12-019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche,

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 n° 07-2019-01-29-003 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-08-05-004 en date du 5 août 2019 reconnaissant l'aptitude technique de monsieur Lilian LAVASTRE,

CONSIDERANT la commission délivrée par monsieur Fernand BREYSSE président de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de LE BEAGE à monsieur Lilian LAVASTRE par laquelle il lui confie la surveillance des droits de chasse sur toute l'étendue du territoire de Chasse de l'ACCA de LE BEAGE,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur Lilian LAVASTRE, né le 13 juin 2000 à AUBENAS (07) et demeurant à 07630 LE BEAGE est agréé dans la qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions relatifs au domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux détenteurs des droits de chasse qui l'emploient.

Article 2 : Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

<u>Article 3</u>: Préalablement à son entrée en fonctions, monsieur Lilian LAVASTRE doit prêter serment devant le tribunal d'instance de AUBENAS.

<u>Article 4</u>: Dans l'exercice de ses fonctions, monsieur Lilian LAVASTRE doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté ainsi que la carte d'agrément doivent être retournés sans délai à la préfecture de l'Ardèche (direction départementale des territoires) en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte de droits du commettant.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

<u>Article 7</u>: La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche, notifié à l'ACCA de LE BEAGE et dont copie sera adressée à monsieur Lilian LAVASTRE, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche, au groupement de gendarmerie de Privas.

Privas, le 08 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation, pour le directeur départemental des territoires, Le responsable du pôle nature

« signé »

Christian DENIS

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-10-011

AP_cormorans_2019_2020



Direction départementale des territoires

Service environnement Pôle Nature Unité Patrimoine Naturel

Arrêté préfectoral n° autorisant la destruction de grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) durant la campagne 2019/2020

Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.411-6 et R.411-1 à R. 411-14 :

VU la directive oiseaux n°2009/147/CEE du 30 septembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU l'arrêté du 03 mai 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 modifié, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ;

VU l'arrêté ministériel n° DEVL 1025171A du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*);

VU l'arrêté ministériel du 27 août 2019 fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2019-2022;

VU la note du MEEM et du MAAF n° DEVL1624683N du 11 octobre 2016 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2018 n°07-2018-06-28-007 fixant la liste des 27 lieutenants de louveterie sur les 22 circonscriptions du département de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 n° 07-2018-11-12-019 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 n° 07-2019-01-29-003 portant subdélégation de signature ;

VU la consultation du public réalisée du 12 septembre 2019 au 2 octobre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT l'avis du comité départemental de suivi du grand cormoran en date du 3 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres moyens de prévenir les dégâts dus au grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*);

CONSIDÉRANT les risques présentés par la prédation du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour des populations de poissons menacées ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche ;

ARRETE

Article 1er:

Est autorisée dans le département de l'ARDECHE, la destruction par tir de spécimens de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Article 2 : Cours d'eau et plans d'eau concernés

Afin de limiter la prédation sur les populations piscicoles, notamment les barbeaux méridionaux, ombres communs, saumons, toxostomes et aprons, les tirs sont autorisés sur les eaux libres suivantes :

- 1- Sur la rivière « Ardèche » et ses affluents : de l'aval du viaduc de l'ancienne voie SNCF à VOGÜE, au pont d'Arc, soit les communes de Vogüe, Lanas, Saint-Maurice-d'Ardèche, Balazuc, Chauzon, Pradons, Labeaume, Ruoms, Sampzon, Salavas, Vallon-Pont-d'Arc, Labastide-de-Virac;
- 2- Sur la rivière « Ardèche » et ses affluents secteur « Pont-de-Labeaume » : sur la rivière Ardèche en première catégorie et ses affluents en première catégorie ;
- **3-** Sur les affluents de la rivière « Ardèche » : sur certains affluents inscrits en deuxième catégorie mentionnés ci-dessous :
 - Le Chassezac (du pont de la D104 situé sur la commune de Les-Vans à la confluence avec l'Ardeche sur la commune Les-Assions);
 - Le Beaume (de sa confluence avec le Salindres jusqu'à sa confluence avec l'Ardèche);
- **4-** Sur la rivière Eyrieux sur le territoire des communes de Les-Ollières-sur-Eyrieux, Dunières-sur-Eyrieux et Saint-Maurice-en-Chalencon et sur son affluent le Boyon ;
- 5- Sur le lac de vert, le lac des Collanges, le lac aux ramiers, le lac de Lioux ainsi que le linéaire de rivière entre le lac des Collanges et le barrage de « Sarny » (communes de St-Julien-Labrousse, St-Michel-d'Aurance, Les-Nonières et St-Barthélémy-le-Meil);
- **6-** Sur la rivière « La Cance », entre le barrage du Pantu (commune d'Annonay) et la confluence avec le Rhône ;
- 7- Sur la rivière « Allier » et ses affluents (L'Espezonnette et Le Masmejean) (communes de Laveyrune, Saint-Etienne-de-Lugdares, Cellier-du-Luc, Lanarce, Lavilatte, Saint-Alban-en-Montagne, Lesperon);
- 8- Sur la Loire et ses affluents, en amont du barrage de la Palisse ;
- 9- Sur le Gage et ses affluents, en amont du barrage du Gage jusqu'aux sources ;
- 10- Sur la Borne.

Les tirs ne devront être effectués qu'à une distance d'au moins un kilomètre des dortoirs, excepté le dortoir de MEYRAS (secteur de La Fontaulière) sur lequel les tirs sont autorisés.

Les tirs ne peuvent intervenir que jusqu'à 100 mètres des rives des cours d'eau ou des plans d'eau.

Article 3 : Bénéficiaires de l'autorisation :

Nom, prénom	commune	AAPPMA	
AOUT Serge	Lablachère	Joyeuse	
AUROUX Serge	Salavas	Vallon-Pont-d'Arc	
ARSAC Bruno	Les-Ollières-sur-Eyrieux	Saint-Sauveur-de-Montagut	
BACCONNIER Patrick	Ribes	Aubenas	
BAISSARD Nicolas	Vernosc-les-Annonay	Annonay	
BARNIER Cédric	Meysse	Joyeuse	
BERLEMONT Arnaud	Les-Ollières-sur-Eyrieux	Saint-Sauveur-de-Montagut	
BERNARD Claude	Ruoms	Ruoms	
BLACHERE Daniel	Vernon	Joyeuse	
BLANC Denis	Saint-Laurent-du-Pape	La-Voulte-sur-Rhône	
BOIS Michel	Les-Ollières-sur-Eyrieux	St-Sauveur-de-Montagut	
BOUVIER James	Laveyrune	St-Etienne-de-Lugdares	
BOUVIER Julien	Luc	St-Etienne-de-Lugdares	

CHAMPETIER Roland	Lanas	Aubenas	
CHAREL Geoffrey	Saint-Agrève	Saint-Agrève	
CHAREL Quentin	Les-Ollières-sur-Eyrieux	St-Sauveur-de-Montagut	
CHAUSSINAND Jérémy	Livron-sur-Drôme	Joyeuse	
CHAUSSINAND Louis	Lablachère	Joyeuse	
CLERC Gérard	Vogüé	Aubenas	
COLOMBIER Guy	Fabras	Pont-de-Labeaume	
CONSTANT Dominique	Ruoms	Ruoms	
CONSTANT Emile	Ruoms	Ruoms	
COURBY Joris	Les-Ollières-sur-Eyrieux	St-Sauveur-de-Montagut	
DARASSE Christian	Lablachère	Joyeuse	
DE-ANGELIS Frédéric	Annonay	Annonay	
DOR Christian	Vagnas	Vallon-Pont-d'Arc	
DURAND Roland	Vernoux-en-Vivarais	Vernoux-en-Vivarais	
GORY Vincent	Rochecolombe	Aubenas	
GUEGUEN Yannick	Salavas	Vallon-Pont-d'Arc	
HURTREZ Bruno	Rosières	Joyeuse	
JACQUES Maxime	Ruoms	Ruoms	
JULIEN Wilfrid	La-Voulte-sur-Rhône	La-Voulte-sur-Rhone	
LAGNEL Raymond	Vogüé	Aubenas	
LAURENT Charles	Usclades et Rieutord	Pont-de-Labeaume	
LECHENAULT Gervais	Sampzon	Ruoms	
MOULIN Jean	Ruoms	Ruoms	
MOURARET Jean-Louis	Rosières	Joyeuse	
NICOLAS Michel	Aizac	Pont-de-Labeaume	
NOIR Benjamin	Saint-Agrève	Saint-Agrève	
ORCIER Robert	Ruoms	Ruoms	
PIGEYRE Patrick	Rochecolombe	Aubenas	
PILLONI Lucas	Ruoms	Ruoms	
PILLONI Robert	Ruoms	Ruoms	
PILLONI Sylvain	Ruoms	Ruoms	
PILLONI Théo	Ruoms	Ruoms	
PLASSE André	Vernoux-en-Vivarais	Vernoux-en-Vivarais	
POURRET Jean-Paul	Pont-de-Labeaume	Pont-de-Labeaume	
POVEDA Antoine	St-Martin-de-Valamas	Le-Cheylard	
POVEDA Augustin	St-Martin-de-Valamas	Le-Cheylard	
POZIEMSKI Serge	Lablachère	Joyeuse	
RIEU François	Luc	St-Etienne-de-Lugdares	
RIFFARD Jean-Paul	St-Martin-de-Valamas	St-Martin-de-Valamas	
ROURE Jean	Rosières	Joyeuse	
SALEL Jean-Noël	Lablachère	Joyeuse	
SALEL Matthieu	Rosières	Joyeuse	
	i e	1	

SERILLON Roland	Mariac	Le-Cheylard	
SOULIER Pierre	Saint-Sauveur-de-Montagut	Saint-Sauveur-de-Montagut	
TERME Jacques	Chadrac	St-Etienne-de-Lugdares	
VACHER Christian	Vernoux-en-Vivarais	Vernoux-en-Vivarais	
VIALLE Arnaud	Beauchastel	La-Voulte-sur-Rhône	
VIALLE Gérald	Dunières-sur-Eyrieux	La-Voulte-sur-Rhône	
VINCENT Claude	Rosières	Joyeuse	
VINCENT Joël	St-Etienne-de-Lugdares	St-Etienne-de-Lugdares	
ZAMMIT Philippe		Vallon-Pont-d'Arc	

Liste des référents (responsable d'équipe) :

AAPPMA	Nom, Prénom
ANNONAY	BAISSARD Nicolas
AUBENAS	CLERC Gérard
JOYEUSE	SALEL Matthieu
LE-CHEYLARD SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	SERILLON Claude
PONT-DE-LABEAUME	POURRET Johnny
RUOMS	PERBOST Serge
SAINT-AGREVE	CHAREL Geoffrey
SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES	BOUVIER James
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	CHAREL Quentin
VALLON-PONT-D'ARC	GUEGEN Yannick
VERNOUX-EN-VIVARAIS	LAROUX Daniel
LA-VOULTE-SUR-RHÔNE	VIALLE Arnaud

<u>Article 4</u>: Participation des Lieutenants de Louveterie

Les lieutenants de louveterie membres du Groupement des lieutenants de louveterie du département de l'Ardèche, amenés à participer aux opérations de destruction, pourront effectuer des tirs sur les cormorans en complément des tirs réalisés par les chasseurs dont les noms figurent à l'article 3 du présent arrêté.

A partir du 8 février 2020, les lieutenants de louveterie membres du Groupement des lieutenants de louveterie du département de l'Ardèche seront les seuls chargés d'exécuter le quota restant.

Article 5 : Règles à respecter

Les bénéficiaires de l'autorisation devront être munis de leur permis de chasser validé pour la saison 2019/2020 ainsi que de l'attestation valide d'assurance de responsabilité civile en matière de chasse, et être porteurs du présent arrêté qui sera présenté à toute réquisition des services de contrôle.

Les tirs de nuit sont strictement interdits.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1er août 1986 modifié par l'arrêté du 09 mai 2005, l'emploi de la grenaille de plomb est interdit.

Article 6 : Période

Les tirs devront être effectués le plus tôt possible dans la période comprise entre la date de publication du présent arrêté et le 29 février 2020.

Afin de s'assurer du respect des maximums de destruction fixés à l'article 7 du présent arrêté, dès lors que le seuil de destruction correspondant à 80 % du maximum par territoire est atteint, tout tir est suspendu automatiquement sur le territoire pendant vingt-quatre heures après chaque opération de destruction. La reprise des opérations de tirs nécessitera l'aval de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche qui précisera le cas échéant le quota restant.

Les tirs seront suspendus pendant une semaine pour ne pas perturber les opérations de dénombrement national du grand cormoran (mi-janvier 2020) et autres oiseaux d'eau dont les dates sont communiquées aux préfectures.

Les tirs cessent de produire effet à la date à laquelle le maximum par territoire de destruction est totalement atteint.

Si à la date du 8 février 2020, les maximums de destruction fixés à l'article 7 n'étaient pas atteints, ceux-ci seront réalisés uniquement par les lieutenants de louveterie.

Article 7: Ouota

L'effectif départemental maximal fixé par l'arrêté ministériel du 27 août 2019 est de cent quatre vingt sept (187) individus sur les eaux libres. Il se répartit pour le département de l'Ardèche sur trois territoires de la manière suivante :

- 65 PRÉLÈVEMENTS sur les secteurs ci-dessous :
 - o 50 prélèvements sur ;
 - la rivière « Allier » et ses affluents (l'Espezonnette et le Masmejean) :
 - 15 prélèvements sur ;
 - La Loire et ses affluents, en amont du barrage de la Palisse,
 - Le Gage et ses affluents, en amont du barrage du Gage jusqu'aux sources,
 - La Borne
- 55 prélèvements sur le secteur rivière « Ardèche » et ses affluents : de l'aval du viaduc de l'ancienne voie SNCF à VOGÜE, au pont d'Arc, soit les communes de Vogüe, Lanas, Saint-Maurice-d'Ardèche, Balazuc, Chauzon, Pradons, Labeaume, Ruoms, Sampzon, Salavas, Vallon-Pont-d'Arc, Labastide-de-Virac.
- 67 PRÉLÈVEMENTS sur les autres secteurs mentionnées à l'article 2.

Au 8 février 2020, le préfet pourra transférer tout ou partie le quota d'un territoire non atteint vers un autre territoire. Les prélèvements seront alors réalisés uniquement dans des opérations réalisées par un lieutenant de louveterie.

Article 8 : Déroulement des opérations

Les responsables des équipes de tireurs devront, au moins 72 heures avant chaque opération de destruction, prévenir le Service Départemental de l'Ardèche de l'ONCFS, le Groupement des Louvetiers de l'Ardèche, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche (FDPPMA07) ainsi que la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07) et indiquer la date et le lieu précis de l'opération :

ONCFS	Groupement des Louvetiers	DDT 07
sd07@oncfs.gouv.fr	louveterie07@gmail.com	ddt-se@ardeche.gouv.fr
FDPPMA07		
accueil.federation@peche- ardeche.com	_	

Article 9: Bilan

Chaque opération de tir fera l'objet, dans les plus brefs délais et au plus tard dans **les deux jours**, d'un compte rendu adressé à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07).

Lors le seuil de destruction de 80 % du maximum par territoire est atteint, la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche informe aussitôt les référents secteurs concernés, la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le président du groupement des lieutenants de louveterie de l'Ardèche et l'ensemble des bénéficiaires mentionnés à l'article 3. Chaque opération de tir fera alors l'objet dans les 24h, d'un compte rendu adressé par courriel à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche.

Article 10: Destination des oiseaux tirés

Les oiseaux tombés au sol devront être enterrés.

Article 11 : Oiseaux bagués

Les bagues récupérées sur les oiseaux tirés seront adressées à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche qui les fera parvenir au muséum national d'histoire naturelle.

Article 12 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 13: Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de TOURNON-SUR-RHONE et de LARGENTIERE, le directeur départemental chargé de la protection de la nature, les maires des communes de Annonay, Ardoix, Astet, Balazuc, Barnas, Beaulieu, Beaumont, Berrias-et-Casteljeau, Borne, Burzet, Cellier-du-Luc, Chandolas, Chauzon, Chirols, Dunières-sur-Eyrieux, Fabras, Grospierres, Jaujac, Labastide-de-Virac, Labeaume, Laboule, Lac d'Issarlès, Lanas, Lanarce, La-Souche, Laval-d'Aurelle, Laveyrune, Lavilatte, Le-Béage, Le-Cheylard, Le-Cros-de-Géorand, Le-Roux, Les-Assions, Les-Nonières, Les-Ollières-sur-Eyrieux,, Lesperon, Les-Vans, Loubaresse, Mayres, MEYRAS, MONTSELGUES, PEREYRES, PONT-DE-LABEAUME, PRADONS, PRANLES, QUINTENAS, ROCLES, ROIFFIEUX, Ruoms, Salavas, Sampzon, Sanilhac, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Barthélémy-le-Meil, SAINT-CIERGE-LA-SERRE, SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD, SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE, SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES, SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX, SAINT-JEAN-ROURE, SAINT-JULIEN-Labrousse, Saint-Laurent-les-Bains, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-MICHEL-D'AURANCE, SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER, SAINT-VINCENT-DE-DURFORT, SAINTE-EULALIE, SAINTE-Marguerite-Lafigère, Talencieux, Thueyts, Sarras, Usclades-et-Rieutord, Valgorge, Vallon-Pont-D'Arc, Vernosc-les-Annonay, Vernoux-en-Vivarais, Vogüé, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche, le directeur départemental de la sécurité publique, les agents assermentés et commissionnés de la direction départementale des territoires, les inspecteurs de l'environnement, les lieutenants de louveterie, les agents de l'Office national des forêts, les gardes champêtres, tous les officiers et agents de police judiciaire et les personnes chargées des tirs mentionnées à l'article 3 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes concernées par les soins des maires.

> Privas, le 10 octobre 2019 Pour le Préfet, Le Directeur Départemental des territoires de l'ardèche,

> > « signé »

Albert Grenier

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

07-2019-10-11-001

Arrête préfectoral modifiant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique



Direction départementale des territoires

Service urbanisme et territoires

Planification territoriale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº

modifiant de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le code de commerce ;

VU le code du cinéma;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-03-30-008 du 30 mars 2018 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-10-04-001 du 4 octobre 2019 modifiant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique

VU la demande de la chambre des métiers ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la préfecture ;

ARRETE:

<u>ARTICLE</u> <u>1</u>^{er}: est désigné comme membre de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique de l'Ardèche en tant que personne qualifiée représentant le tissu économique :

- par la chambre des métiers et de l'artisanat :
 - en tant que membre suppléant : Michel Farger.

ARTICLE 2 : La durée du mandat est de 3 ans renouvelable.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 07-2019-10-04-001 du 4 octobre 2019 modifiant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique sont inchangées.

ARTICLE 4: La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacune des personnalités qualifiées ainsi qu'au directeur départemental des territoires.

Privas, le 11 octobre 2019 Le préfet, Signé Françoise SOULIMAN

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2019-10-14-002

AP portant représentation substitution par la CA Gard Rhodanien des communes d'Issirac, de Le Garn et de Montclus au sein du SIAEP Barjac



PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'AlèsPôle des collectivités territoriales et du

e des collectivités territoriales et du développement local Intercommunalité **Préfecture de l'Ardèche** Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Collectivités Locales

ARRÊTÉ n° 07-2019-10-14

portant représentation-substitution par la communauté d'agglomération Gard Rhodanien des communes d'Issirac, de Le Garn et de Montclus au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Barjac

Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur, Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5216-7, L.5711-1 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 64 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 7 septembre 1944 portant création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Barjac ;

VU les statuts du SIAEP de Barjac lui attribuant la compétence eau ;

CONSIDÉRANT que l'article 64 de la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau aux communautés d'agglomération au sein du bloc de ses compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des dispositions du IV de l'article L.5216-7 du CGCT lorsqu'un syndicat exerçant la compétence eau regroupe des communes appartenant à une communauté d'agglomération celle-ci est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent à la date du transfert de la compétence à la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que les communes d'Issirac, de Le Garn et de Montclus sont membres du SIAEP de Barjac et de la communauté d'agglomération Gard Rhodanien et qu'il y a lieu d'en tirer les conséquences sur la composition du syndicat ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

Arrêtent

Article 1:

A compter du 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération Gard Rhodanien est substituée aux communes d'Issirac, de Le Garn et de Montclus au sein du SIAEP de Barjac pour l'exercice de la compétence « *eau* ».

Article 2:

Le SIAEP de Barjac devient un syndicat mixte fermé au sens de l'article L.5711-1 du CGCT.

Article 3:

Le SIAEP de Barjac procèdera à l'actualisation de ses statuts.

Article 4:

Les secrétaires généraux des préfectures du Gard et de l'Ardèche, le sous-préfet d'Alès, le sous-préfet de Largentière, le président du SIAEP de Barjac, le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et de la préfecture de l'Ardèche.

Fait le, 14 octobre 2019

Le préfet du Gard,

Le préfet de l'Ardèche,

Pour le préfet, Le secrétaire général Signé François LALANNE

Pour le préfet, La secrétaire générale Signé Julia CAPEL-DUNN

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2019-10-14-009

Arrêté préfectoral modifiant les membres de la commission de contrôle des listes électorales pour la commune de St André Lachamp



Sous-préfecture de LARGENTIERE

ARRETE PREFECTORAL n°

portant modification de l'arrêté préfectoral n° 07-2019-01-09-003 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour l'arrondissement de LARGENTIERE

Le préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, notamment les articles L 19 et R 7 à R 11;

VU la circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOT INTA1829046D du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche ;

VU les désignations du président du tribunal de grande instance de PRIVAS en date du 4 décembre 2018 et 8 janvier 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2019-01-09-003 du 9 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE ;

VU l'arrêté n°07-2019-09-17-004 du 17 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Patrick LEVERINO, sous-préfet de l'arrondissement de LARGENTIERE ;

VU la démission de M. Jacques BORDURE de son mandat de conseiller municipal de la commune de SAINT ANDRE LACHAMP le 12 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que M. Jacques BORDURE était membre, en tant que conseiller municipal, de la commision de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de SAINT ANDRE LACHAMP;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer M. Jacques BORDURE au sein de cette commission;

SUR proposition du sous-préfet de LARGENTIERE;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'annexe 1 intégrée à l'arrêté préfectoral n°07-2019-01-09-003 du 9 janvier 2019, relative à la composition des commissions de contrôle à trois membres, est modifiée comme suit pour la commune de SAINT ANDRE LACHAMP:

SAINT ANDRE	Titulaire	M. Thierry GOUIN	M. Bruno VIDAL	M. Valéry BRIOT
LACHAMP	Suppléant	néant	Mme Annie GREUET	Mme Sophie CHABERT

Article 2:

- Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.
- Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site $\underline{www.telerecours.fr}$.
- Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

<u>Article 3</u>: Le sous-préfet de LARGENTIERE et le maire de SAINT ANDRE LACHAMP sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à LARGENTIERE, le 14 octobre 2019 Pour le préfet de l'Ardèche et par délégation, Le sous-préfet de LARGENTIERE,

Signé

Patrick LEVERINO.

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2019-10-07-001

Arrêté préfectoral modificatif accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture Cabinet du préfet

ARRÊTE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail

À l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le préfet de l'Ardèche Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 :

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté n° 07-2019-06-24-015 du 24 juin 2019 accordant la Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur AIME Christophe

Technicien, CARMAX, CHANAS. demeurant à PEAUGRES

- Monsieur AKCHA Driss

Paysagiste, SA LES JARDINS DE PROVENCE, LE POUZIN. demeurant à LE POUZIN

- Madame ALCALDE Maria

Maîtresse de maison, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur ALLEGOET Luc

Maître ouvrier paysagiste, GARNIER Lucien, SAINT-PRIEST. demeurant à SAINT-PRIEST

- Monsieur AMBROISY Stéphane

Tisseur, LES SOIERIES DE LA DEOME, BOURG-ARGENTAL. demeurant à SAVAS

- Monsieur ARNAUD Eric

Responsable SAV, SARL BACQUE BTP SERVICE, BEAUCHASTEL. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur ARSAC Stéphane

Ouvrier, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

- Madame ASTIER Lise

Chargée de clientèle, MARKEM IMAJE S.A.S., BOURG-les-VALENCE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

Adresse Postale: Boite Postale n° 721 - 07 007 PRIVAS CEDEX - 2 04.75.66.50.00

Site Internet : http://www.ardeche.gouv.fr

- Madame ASTIER Sandrine

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- Monsieur ATHEE Cyril

Superviseur secteur production, IVECO FRANCE, SAINT-PRIEST. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur AVOGADRO Eric

Agent de maîtrise, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- Madame AYED Fahima

Directrice adjointe, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur BAÏBEN Farid

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BANC Mickaël

Conseiller mutualiste, SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE, LYON. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur BARBECHE Embarek

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame BARBE Florence

Contrôleur de gestion, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME. demeurant à ALISSAS

- Monsieur BARNIER Valérie

Conseillère entreprises, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame BASTET Marie-Thérèse

Technicien de prestations, CPAM DE LA DROME, VALENCE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur BASTIEN Xavier

Responsable chantier colis, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à TOULAUD

- Monsieur BAYLE Guillaume

Assistant chef d'équipe, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame BEAL Fabienne

Ouvirère, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES. demeurant à ANNONAY

- Madame BEAUD Sylvie

Employée commerciale, CSF, SALON-DE-PROVENCE. demeurant à SAINT-SYLVESTRE

- Monsieur BENSALAH Frédéric

Monteur, COVERIS FLEXIBLES FRANCE, SAINT-PAL-DE-MONS. demeurant à ANNONAY

- Madame BERNARD Gina

Directrice adjointe, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur BEROULE Hervé

Conducteur de niveleuse, EUROVIA DALA, AUBENAS. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Monsieur BERT Bruno

Ouvrier qualifié, ONET SERVICES DROME ARDECHE, VALENCE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame BERT Eliane

Agent logistique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur BERTHELOT Christophe

Décontamineur principal, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur BERTHIAUD Jérôme

Maçon, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur BERTONNIER Catherine

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- Monsieur BERTRAND Cédric

Responsable de fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAVAS

- Madame BERTRAND Céline

Approvisionneuse, EOLANE Saint-Agrève, SAINT-AGREVE. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur BIEUVELET Jérôme

Employé, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- Monsieur BILLION Philippe

Magasinier cariste, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à LEMPS

- Monsieur BIONDO Mickaël

Ouvier qualifié, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur BLACHERE Grégory

Cadre support installations, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à LE POUZIN

- Monsieur BLACHER Jean-Pierre

Chef d'équipe, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LE POUZIN. demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- Monsieur BLACHON Gaëtan

Technicien maintenance, DANI ALU, SAINTE-CONSORCE. demeurant à ECLASSAN

- Madame BLANC Carole

Chargée d'affaires gestion privée, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur BLANC Nicolas

Opérateur, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur BLONDET Xavier

Ouvrier, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur BOBICHON Raphaël

Ingénieur, CONDÚENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S., GUILHERAND-GRANGES. demeurant à LEMPS

- Madame BOISSONNAT Marie-Christine

Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à DONZERE

- Monsieur BONI Cédric

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- Madame BONIN Edith

Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à CORNAS

- Madame BONNET Fabienne

Ouvrière agroalimentaire, LES FERMIERS DE L'ARDECHE, FELINES. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur BOSSY Christophe

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BOUDRA Jérôme

Superviseur de production, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BOUDRAS Sébastien

Opérateur polyvalent, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY. demeurant à VANOSC

- Monsieur BOURDON Cédric

P2 Monteur cableur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ECLASSAN

- Monsieur BOURGHELLE Emmanuel

Chef d'équipe, CHEDDITE FRANCE, BOURG-les-VALENCE. demeurant à BOFFRES

- Madame BOUR Patricia

Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur BOUSCHON Laurent

Employé administratif, PRECIA MOLEN SERVICE, PRIVAS. demeurant à VESSEAUX

- Monsieur BOYER Eric

Technicien, ENGIE Cofely, VILLARS. demeurant à SOYONS

- Monsieur BRES Emmanuel

Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame BRIAS Stéphanie

Secrétaire administrative, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur BRIOUDE André

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à LABEGUDE

- Madame BROT Bénédicte

Employée commerciale, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à CORNAS

- Monsieur BROTTES Dominique

Responsable achats, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur BROU Stéphane

Equipier polyvalent, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à SAINT-SERNIN

- Monsieur BUISSON Jean-Luc

Responsable d'exploitation, STMI (ex POLINORSUD), AVOINE. demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- Madame CABARETIER Christine

Responsable SAAD, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur CACCHIA Bruno

Superviseur de production, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Monsieur CADDET Emmanuel

Ouvrier agro-alimentaire, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à LAMASTRE

- Monsieur CAMET Frédéric

Agent technique démonstration, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur CANY Philippe

Opérateur technique d'exploitation, EAU DE VALENCE, VALENCE. demeurant à CHAMPIS

- Madame CARON Sabine

Agent de sécurité, ONET SECURITE, GIERES. demeurant à SOYONS

- Madame CARVALHO MOREIRA Paula

Assistante de direction, APIAR Santé au travail, AUBENAS. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Madame CASTRO Marie-José

Responsable de service réceptif, OFFICE DU TOURISME DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE, BOURG-SAINT-ANDEOL. demeurant à LE TEIL

- Madame CATHELAND Solange

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur CELERIEN Jérôme

Chef camionnage auto, S.F.T. GONDRAND, PORTES-les-VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur CHABERT Régis

Chef d'équipe, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à CHOMERAC

- Madame CHALAYE Colette

Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame CHAMBON Catherine

Ergothérapeute, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à FONS

- Monsieur CHANAS Thierry

Boucher, TENDRIÁDE SAS, SAULCE-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Monsieur CHANAVAT Guillaume

Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame CHANTEPY Christel

Gestionnaire cotisations, MSA ARDECHE DROME LOIRE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CHANTRE Jérôme

Agent de maîtrise, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur CHANUT Jean-Jacques

Conducteur isotex/palmer, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à ACCONS

- Madame CHAPOTOT Sébastien

Responsable ordonnancement, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à COLOMBIER-LE-CARDINAL

- Madame CHARBONNIER Brigitte

Second assistant, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à MERCUER

- Monsieur CHAREYRE Laurent

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à CREYSSEILLES

- Monsieur CHARRAS Aurélien

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-JULIEN-LABROUSSE

- Monsieur CHAUCHE Christophe

Ouvrier en salaisons, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Monsieur CHAUCHE Nicolas

Charcutier traiteur, SAS GUEZE, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Monsieur CHAUSSEGROS David

Responsable usine, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à ANNONAY

- Monsieur CHAVE Cédric

Informaticien, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S., GUILHERAND-GRANGES. demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX

- Monsieur CHEK Johnson

Opérateur de fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ANNONAY

- Madame CHIFFLET Marie-Odile

Secrétaire, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CLAMOND Rémi

Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, CERGY PONTOISE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur CLEMENSON BENOIT

Salarié Banque CELDA, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à VILLEVOCANCE

- Madame CLEYET-MOLLARD Christelle

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur CLOT Alexandre

Team Leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur COINTREL Etienne

Commercial, BERNER SA, SAINT JULIEN DU SAULT. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur COMBALOT Olivier

Comptable, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à PEAUGRES

- Madame COMBE Brigitte

Technicienne de l'intervention sociale et familiale, FEDERATION ADMR DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à VIVIERS

- Monsieur COMBETTE Laurent

Chef d'équipe logistique, ORANO DS, BOLLENE. demeurant à SAINT-REMEZE

- Madame COMTE Corinne

Infirmière, CLINIQUE KENNEDY, MONTELIMAR. demeurant à LE TEIL

- Monsieur CONIL Jérôme

Technicien environnement, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Monsieur COQUOIN Christophe

Chaudronnier, RCCM, SAINT-CLAIR. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame CORREIA Béatrice

Employée polyvalente, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Madame COSTE Monique

Conducteur de machine, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- Madame COUDENE MArie-Agnès

Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE-VIVARAIS, VALENCE. demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- Monsieur COURBON Vincent

Monteur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Madame COURT Béatrice

Maîtresse de maison, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à VINEZAC

- Madame COURTIAL Nadège

Infirmière, CLINIQUE KENNEDY, MONTELIMAR. demeurant à SAINT-GERMAIN

- Madame CROS Laurence

Comptable, SA LES JARDINS DE PROVENCE, LE POUZIN. demeurant à CHOMERAC

- Madame CROZE Patricia

Responsable administratif, SAS GUEZE, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Madame CUCCIA Marie-Laure

Vendeuse, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE. demeurant à LE TEIL

- Monsieur DAMON Christophe

Ouvrier Cariste, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame DEGACHE PORTALLIER Valérie

Assistante service clients, AOSTE SNC, SAINT PRIEST. demeurant à SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

- Monsieur DEGUILHEN Alain

Agent clientèle terrain, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, VAULX-EN-VELIN. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame DELACROIX Carole

Comptable, Cabinet GUIGARD VEYRET, VALENCE. demeurant à MAUVES

- Monsieur DELARBRE Sébastien

Chargé d'affaires, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à ALBOUSSIERE

- Madame DELASSUS Noella

Technicienne, CEV, PRIVAS. demeurant à BAIX

- Madame DELEPINE Françoise

Préventeur, MMA IARD, LE MANS. demeurant à LE TEIL

- Monsieur DELOCHE Laurent

Employé immeuble, FONCIA POUZET, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur DESGACHES Cédric

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à ARLEBOSC

- Madame DESSUS Véronique

Opératrice plateforme, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Monsieur DEVISE Sébastien

Opérateur, VALENCE ENROBES, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à PLATS

- Madame DEWITTE Caroline

Assistante comptable, CYNEXPERT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur DE WYNDT Freddy

Monteur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Madame DEYGAS Cécile

Assistante administrative, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- Monsieur DEYGAS Gilles

Ouvrier, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur DIAS BARROS Jorge

Chef d'équipe, SAS SOLS VALLEE DU RHONE, LIVRON-SUR-DROME. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame DORILLE Rachel

Assistante de production, SAICA PAPER, LAVEYRON. demeurant à ANDANCE

- Monsieur DORNE Stéphane

Ouvrier TP, EUROVIA DALA, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Madame DOS SANTOS Maria

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur DOUZET Aurélien

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur DUCHAMP Nicolas

Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON. demeurant à COUX

- Monsieur DUCHIER Christophe

Monteur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur DUMONT Alexandre

Employé coordinateur presses, NOVOCERAM SAS, LAVEYRON. demeurant à OZON

- Monsieur DUPIN Alain

Technico-commercial, PPG DISTRIBUTION, SAINT JEAN DE LA RUELLE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur DURIEU Michel

Assureur qualité produit process, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Madame DURIF Martine

Hôtesse de caisse, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame EK Bopha

Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur EL MAKHLOUFI Mohamed

Soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame ENTRESSANGLE Denise

Responsable du secteur adultes, UGECAM, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE. demeurant à UCEL

- Monsieur EPERDUSSIN Michel

Ouvrier, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE.

demeurant à LIMONY

- Madame ERDOGAN Estelle

Gestionnaire de sous rayon, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à LEMPS

- Monsieur ESPOSITO Vincent

Papetier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur FAGUIN Frédéric

Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur FAJOUX Sylvie

Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- Monsieur FANGET Thierry

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à LALOUVESC

- Monsieur FARGE Jacques

Chef de secteur, SAUR, ANNONAY. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Monsieur FARRE Cyril

Agent technique contrôle, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame FAUQUE Solange

Aide médico-psychologique, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à VINEZAC

- Monsieur FAURE Cédric

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur FAURE Didier

Plasturgie magasinier, NP SUD SAS, BEAUCHASTEL. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Monsieur FAURE Mickaël

Administrateur applicatifs, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SARRAS

- Monsieur FAURE Raphaël

Plaqueur, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Madame FAURE Séverine

Technicien conseil référent PF, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à ARDOIX

- Monsieur FEROUSSIER Ludovic

Responsable de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur FERRAND Pascal

Chef d'atelier, DECAYEUX STI - PDM, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur FERRIOL Bernard

Magasinier chauffeur livreur, ACIER Service, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur FIASSON Antoine

Outilleur ajusteur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Madame FLASSAYER Marlène

Technicienne laboratoire, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à CHEMINAS

- Monsieur FOGERON Joël

Contrôleur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Monsieur FOMBARLET Denis

Magasinier, VERNOUX MOTOCULTURE, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Monsieur FONTANIEL Julien

Approvisionneur C.T.I., CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à MARIAC

- Monsieur FOREL Sébastien

Opérateur production, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à FELINES

- Monsieur FORITTE Jean-Loup

Ouvrier montage carosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SECHERAS

- Monsieur FRAU Didier

Chef de projet informatique, BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, NICE. demeurant à UCEL

- Monsieur FRAYSSE Patrick

Polisseur, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Monsieur FRIZOT Alexandre

Responsable maîtrise, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Monsieur GACEM Karim

P3 Electricien auto, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur GAILLARD Kévin

Technicien de maintenance, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à TALENCIEUX

- Monsieur GAILLARD Mickaël

Conducteur de ligne automatique, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à PREAUX

- Monsieur GARNIER Alain

Commis de cuisine, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur GARNIER Patrick

Opérateur logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur GHOUBALI Nordine

Soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame GINER Patricia

Comptable, SLEJKO CONSEIL, PONT-SAINT-ESPRIT. demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- Monsieur GIRARD Cédric

Superviseur PDI, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VANOSC

- Monsieur GIRAUD Dominique

Opératrice collections, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur GIRAUD Gaël

Salarié, SUCHIER SAS, CHOMERAC. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur GONZALEZ Luis

Convoyeur de fonds, PROSEGUR TRAITEMENT DE VALEURS, VALENCE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur GOUDARD Benoît

Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur GRANDJEAN Michel

Commercial responsable de secteur, ASSA ABLOY FRANCE, SAINTE-SAVINE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur GRAND Roland

Chauffeur, LOXAM, MONTELIMAR. demeurant à VIVIERS

- Monsieur GRAS Christophe

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur GRATALOUP Jean-Pierre

Ingénieur d'études, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur GRAZIOLI Yvan

Paysagiste, BRAIZE ESPACES VERTS SARL, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-REMEZE

- Madame GREGOIRE Agnès

Assistante RH, Ŏ-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à VESSEAUX

- Madame GUERFI Marie-Christine

Directrice de magasin, LA HALLE, PARIS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur GUERINET Bruno

Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur GUILHAUMET Jérôme

Gestionnaire, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame GUILLEMINOT Fanny

Assistante paie, SODEC SAS, ROMANS-SUR-ISERE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur GUILLOT Louis

Mécanicien agricole, CHAVANEL AGRI SAS, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à PLATS

- Monsieur GUIOT Jean-Noël

Monteur Autobus, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur HELWANI Jamal

Chargé de développement, DALKIA Centre-Est, SAINT ETIENNE. demeurant à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

- Monsieur HENNUYER Christophe

Agent de maîtrise exploitation, SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE, SAINT-PRIEST. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame HUBERT Martine

Assistante achats, CROUZET AUTOMATISMES, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur HUCHEDE Patrick

Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur HUET Henri

chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur INGLES Christel

Technicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à SAINT-JEAN-LE-CENTENIER

- Monsieur JACOUTON Lionel

Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ANNONAY

- Monsieur JACQUEMETTON Pascal

Projeteur, ORANO PROJETS SAS, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur JOLY Sébastien

Conseiller technique cadre, FEDERATION ADMR DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à RIBES

- Monsieur JOMARD Clément

Opérateur réseaux, VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, VAULX-EN-VELIN. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur JOUFFRE Sébastien

Responsable de service, CPAM DE LA DROME, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur JULLIEN Yves

Directeur technique de production, S.A. CIRCUIT PLUS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur JURDIC Raphaël

Employé de banque, CAISSE REG. CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS, VALENCE. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Madame JURDIT Françoise

Responsable infirmière, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à SARRAS

- Madame JUSTAMON Maryse

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS. demeurant à LABEAUME

- Monsieur KAHOULI Lahcene

Opérateur fabrication, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN

- Monsieur KLOS Paul

Conseiller gestion des droits, POLE EMPLOI AUBENAS, AUBENAS. demeurant à LAGORCE

- Madame KOHLER Nathalie

Agent bancaire, BANQUE DE FRANCE, VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur KOHLER Nathalie

Agent bancaire, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame KRIER - JAY Anne

Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à FLAVIAC

- Monsieur LABIANCA Roberto

Employé de banque, CAISSE REG. CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS, VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur LACOSTE Christian

Employé, STE NATEXPROD, ARDOIX. demeurant à SAINT-FELICIEN

- Madame LACROIX Karine

Régleur, GAY DECOLLETAGE INDUSTRIES, SAINT-CYR. demeurant à SAINT-CYR

- Madame LADREYT Régine

Employée polyvalente, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur LAFFONT Pascal

Chef de projet, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S., GUILHERAND-GRANGES. demeurant à TOULAUD

- Monsieur LAGET David

Technicien supérieur installations, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame LAGOUY Florence

Maroquinière piqueuse, BARTEL, SAINT BARTHELEMY DE VALS. demeurant à ANDANCE

- Monsieur LAINE Francis

Mouleur, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur LAJOIE Philippe

Cadreur, NOUGAT CHABERT & GUILLOT, MONTELIMAR. demeurant à LE TEIL

- Monsieur LAPENA Johann

Electricien dépanneur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur LARAT Régis

Conducteur travaux espaces verts, SA LES JARDINS DE PROVENCE, LE POUZIN. demeurant à CHOMERAC

- Madame LAROUZIERE Stéphanie

Opératrice de ligne, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à LE TEIL

- Madame LESUR Fabienne

Responsable produits, DESCOURS & CABAUD RAA, PORTES-les-VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur LE VEN Jérémie

Magasinier agent de fabrication, CEV, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur LEVEQUE Pascal

Fondeur, CMA Industrie, AUBENAS. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Monsieur LIONNETON Maxime

Adjoint Responsable Méthode Industrielles, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à CHEMINAS

- Monsieur LOPES José

Chef d'équipe, SAS SOLS VALLEE DU RHONE, LIVRON-SUR-DROME. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur LOZACHMEUR Dominique

Responsable promotions, AOSTE SNC, SAINT PRIEST. demeurant à FELINES

- Monsieur MAGNARD Mickaël

Electromécanicien, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur MAGNARD Olivier

Ouvrier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame MAGNET Alexandrine

Secrétaire de direction, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à LYAS

- Madame MALARTRE Ghislaine

Employée administrative, AXIMA REFRIGERATION, SAINT-SERNIN. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur MAMELONET Dominique

Technicien de maintenance, ENGIE Cofely, VILLARS. demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- Monsieur MANCEAU Fabrice

Contremaître atellier, SAS SIETRA PROVENCE, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur MANDON Michaël

Agent de laboratoire, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur MARCOUX Grégory

Electronicien, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à SARRAS

- Monsieur MARMEY Jérôme

Ouvrier, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- Monsieur MARNAS Eric

Ouvrier, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à PRIVAS

- Madame MARTEL Nathalie

Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, DAVEZIEUX. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur MARTIN Denis

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur MARTINS Francisco

Responsable administratif et financier, VINCI Construction Terrassement, NANTERRE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur MATKI Mohammed

Agent d'entretien, MAIRIE DE LARGENTIERE, LARGENTIERE. demeurant à LARGENTIERE

- Monsieur MAUPETIT Jérôme

Ingénieur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX

- Monsieur MAYERAS-BUTTIGHOFFER Nicolas

Magasinier, SARL BIOMET FRANCE, VALENCE. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MECEGUER Gérard

chef d'équipe, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Madame MERCIER Stéphanie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-PRIEST

- Madame MERY Caroline

Employée d'immeuble, ADIS S.A. HLM, AUBENAS. demeurant à SAINT-PRIVAT

- Monsieur MICHAUD Eric

Technicien, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Madame MICHEL Nathalie

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame MICHEL Séverine

Chef de groupe, GROUPE DAUPHINE LIBERE, VEUREY. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MILANDE Guillaume

Carrossier, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à SAINT-DESIRAT

- Madame MINAUDIER Catherine

Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame MOREL Caroline

Déléguée de l'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.

demeurant à ANNONAY

- Madame MORFIN Angélique

Secrétaire, ASSOCIATION ARDECHOISE CYCLO PROMOTION, SAINT-FELICIEN. demeurant à LAMASTRE

- Madame MOTTIN Annick

Gestionnaire de paie, SOCIETE FINANCIERE BERT, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à LIMONY

- Monsieur MOUNIER Eric

Ouvrier salaisons, SAS GUEZE, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES. demeurant à LAMASTRE

- Monsieur MOUNIER Louis

Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES. demeurant à ANNONAY

- Monsieur MUNIER Jean-Michel

Coordinateur de maintenance, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Madame MURY Nathalie

Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, DAVEZIEUX. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur NAFI KHALED

Technicien méthodes, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur NANTHIERAS Nicolas

Agent d'outillage, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à CORNAS

- Madame NAUDOT Myriam

Employée de banque, BANQUE MARZE, AUBENAS. demeurant à VESSEAUX

- Monsieur NGUYEN Michel

Agent de sécurité, SECURITAS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame NICOLAS Sylvie

Employée de bureau, REGIE DELAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Madame NOMEDE Magalie

Cuisinier gestionnaire, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Madame OLESIK Nathalie

Employée libre service, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame OU Veasna

Ouvrière, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur PAGNON David

Responsable validation, AKWEL S.A., ROMANS-SUR-ISERE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur PAILHA Christian

Vendeur magasin, DESCOURS & CABAUD RAA, PORTES-les-VALENCE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur PAMART Frédéric

Conducteur combines, SMURFIT KAPPA FRANCE, CREST. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur PARET Ludovic

Responsable bureau d'études, CARPENTER S.A.S., LORIOL-SUR-DROME. demeurant à AUBENAS

- Madame PAULHAN Edith

Brancardier, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur PEATIER Mickaël

Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Madame PELLEGRIN Rachel

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Madame PELLETIER Bettina

Comptable gestionnaire facturation recouvrement, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur PERRIN Anthony

Ascensoriste, Société COPAS ASCENSEURS, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE

- Monsieur PERRIOLAT Stéphane

Responsable ordonnancement et gestion des flux, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.

demeurant à LE TEIL

- Monsieur PESENTI Vincent

Ingénieur R&D, SAS GUEZE, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES. demeurant à CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX

- Monsieur PEYRACHE Didier

Opérateur PAO, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à RUOMS

- Madame PICHOT Isabelle

Assistante de direction, IMMO DE FRANCE, AUBENAS. demeurant à LES ASSIONS

- Monsieur PIMENTA Jérôme

Préparateur, ORANO DS, BOLLENE. demeurant à CRUAS

- Monsieur PIN Frédéric

Commercial, LE NAPPAGE, GRANGES-AUMONTZEY. demeurant à SAINT-MONTAN

- Madame PIZETTE Annick

Conseiller assurance maladie, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Madame PLANTA Martine

Technicienne, CPAM DE LA DROME, VALENCE. demeurant à VION

- Madame PLANTIER Sylvie

Assistante ADV, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Madame POINAS Mireille

Géologue, ARCADIS ESG, LE PLESSIS-ROBINSON. demeurant à SECHERAS

- Monsieur POMMIER Nicolas

Responsable technique, CARREFOUR Proximité France, VALENCE. demeurant à CHAMPIS

- Madame PONCET Karine

Employé principal, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Madame PONSERRE Isabelle

Comptable, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur POTIRON Guillaume

Chargé d'affaire, CLEMESSY SERVICES Région SUD-EST, VITROLLES. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur POUMEROL DEFAY Styve

Ouvrier de production, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame PRADIER Régine

Aide à domicile, ADMR, SATILLIEU. demeurant à ANNONAY

- Madame PRALY Annick

Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur PRAS Eric

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur PRIMET Mickael

Responsable d'équipe, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à OZON

- Monsieur RAMOS DA SILVA Antonio

Peintre industriel, ASPI 3000, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à ALISSAS

- Madame REBELO Marie

Directrice d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur REDON Guillaume

Ouvrier polyvalent, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame RENAUD Sophie

Responsable financements spécialisés, INTERFIMO, PARIS. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur REVOL Alexandre

Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame REYNAUD Isabelle

Téléconseillère, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ANNONAY

- Monsieur REYNAUD Xavier

Chef de chantier, SOBECA, ANSE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- Monsieur RIBEIRO Adam

Ouvrier professionnel, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON. demeurant à AUBENAS

- Monsieur RIBEIRO Rafael

Préparateur, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur RIBET Jean-Michel

Conducteur imprimerie, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à AUBIGNAS

- Madame RIBEYRE Françoise

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à LYAS

- Monsieur RICAN David

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-PRIX

- Monsieur RIEUSSET Lylian

Technicien d'exploitation, SOCIETE D'ENRICHISSEMENT DU TRICASTIN (S.E.T), BOLLENE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur RIFFARD Jean-Pierre

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à ACCONS

- Monsieur RINCK Christian

Cadre bancaire, CREDIT MUTUEL, VALENCE. demeurant à SOYONS

- Madame RINCK Laetitia

Conseiller de clientèle bancaire, CREDIT MUTUEL, VALENCE. demeurant à SOYONS

- Madame RIOU Christèle

Technicien de prestations, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur ROBERT David

Agent technique atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

- Monsieur ROBERT Gaëtan

Soudeur, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- Madame ROCHETTE Sandra

Préparatrice en pharmacie, CLINIQUE KENNEDY, MONTELIMAR. demeurant à SAINT-MONTAN

- Monsieur ROMAN Gilbert

Directeur, ABNS SAS, AUBENAS. demeurant à VINEZAC

- Monsieur ROMEYER Vincent

Electricien, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur ROUMEAS Thierry

Régulateur sécurité trafic, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à CRUAS

- Madame ROUSSELOT Edwige

Opérateur d'usinage sur commande numérique, SAS G.SERRE, PORTES-LES-VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur ROUSSIN Claude

Cariste magasinier, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame ROUX Sandra

Agent d'entretien, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur SABADEL Olivier

Technicien maintenance, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS. demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- Monsieur SABY Thomas

Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur SANCHO Damien

Chef d'équipe palettes, FABEMI TP SAS, DONZERE. demeurant à VIVIERS

- Madame SANFILIPPO Paola

Employée vendeuse, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur SARTRE Thierry

Réceptionnaire cariste, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CORNAS

- Madame SARZIER Marceline

Employée d'usine, STE FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE, TOURNON-sur-RHONE. demeurant à DESAIGNES

- Monsieur SASSOLAS Jérôme

Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SATILLIEU

- Madame SEGURA Ludivine

Assistante de soins en gérontologie, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur SEIGNOVERT Pascal

Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur SOUBEYRAT Benoît

P3 OE Réparateur machines, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VANOSC

- Monsieur SOUCHE Eric

Chargé de clientèle particuliers, CAISSE REG. CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS, VALENCE. demeurant à TOULAUD

- Monsieur SUAREZ José

Maçon, SAS OLIVEIRA, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur SUCHIER Jean-François

Ouvrier agro-alimentaire, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-GROZON

- Monsieur SYLVESTRE Didier

Agent de production, RHODIA ACETOW FRANCE, SAINT MAURICE L'EXIL. demeurant à SAINT-CYR

- Madame TALARMAIN Laurence

Infirmière diplômée d'état, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à SAINT-MONTAN

- Monsieur TEIXEIRA Stéphane

Ouvrier blanchisserie, ETABLISSEMENT MEDICAL DE LA TEPPE, TAIN l'HERMITAGE Cédex. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur TERSEUR David

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- Monsieur THERAUBE Vincent

Chef d'agence, COMASUD, MARSEILLE 14. demeurant à LABLACHERE

- Madame TOURBEZ Fabienne

Employée de commerce, MONOPRIX, VALENCE. demeurant à CORNAS

- Monsieur TRACOL Ludovic

Agent qualifié production, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à CORNAS

- Monsieur TRONGNEUX Alain

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame TROUILLAS Séverine

Secrétaire médicale, APIAR Santé au travail, AUBENAS. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur VACHE Mike

Manutentionnaire, FABEMI TP SAS, DONZERE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur VALLAT Sébastien

Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à TALENCIEUX

- Madame VALLET Séverine

Ouvrière, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ROMAIN-D'AY

- Monsieur VERCASSON Frédéric

Employé, BIOMET FRANCE SARL, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame VERNE Marie-Pierre

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- Monsieur VEYSSEYRE Franck

Technicien moulage, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur VEZIAN Fabrice

Magasinier, TECHNIC PIECES AUTO, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SOYONS

- Madame VIALETTE Eva

Pilote activité commerciale, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame VIDAL Martine

Opératrice, NP SUD SAS, BEAUCHASTEL. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur VIDIL Guillaume

Responsable d'agence, MAPA MUTUELLE D'ASSURANCE, SAINT-JEAN-D'ANGELY. demeurant à THUEYTS

- Monsieur VIGNE Aubry

Informaticien, CPAM DE LA DROME, VALENCE. demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- Monsieur VIVIERS Gilles

Agent technique atelier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur WATRINET Laurent

Responsable sécurité, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur YORN Samrah

Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SAINT-CYR

- Madame ZINNI Caroline

Directrice, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ANNONAY

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AGERON Pascal

Patrouilleur, VINCI AUTOROUTES, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à PEYRAUD

- Monsieur ALLEGOET Luc

Maître ouvrier paysagiste, GARNIER Lucien, SAINT-PRIEST. demeurant à SAINT-PRIEST

- Madame ARNAUD Claudine

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à MEYSSE

- Monsieur ARNAUD Eric

Responsable SAV, SARL BACQUE BTP SERVICE, BEAUCHASTEL. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur ARNAUD Franck

Opérateur/changeur de séries, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à ECLASSAN

- Monsieur ARNAUD Philippe

Conducteur machine à papier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur ASENSI Daniel

Gestionnaire approvisionnement, KDI, LYON Cédex. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame AUBERT Patricia

Conducteur de machines, CARPENTER SAS, NOYANT. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Monsieur AUBERT Stéphane

Ouvrier textile, TESCA FRANCE LE CHEYLARD, LE CHEYLARD. demeurant à MARIAC

- Madame AUDIGIER Françoise

Agent de service logistique, ASSOCIATION SAINTE MONIQUE, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur AVOGADRO Eric

Agent de maîtrise, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- Monsieur BANCEL Laurent

Agent de production, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BARBATO Daniel

Agent qualité production, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à ARDOIX

- Monsieur BARBATO Vincent

Superviseur de production, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BARRES Jean-Marie

Aviveur, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur BELLERRE Philippe

Responsable de production et maintenance, TESCA FRANCE LE CHEYLARD, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame BENOIT Véronique

Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à VOGUE

- Madame BEOLET Blandine

Comptable, BISCUITERIE DE LA TOUR D'ALBON, ANNEYRON. demeurant à CHAMPAGNE

- Monsieur BERGERON Gilles

Technicien patrimoine, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à TOULAUD

- Madame BERNARD Isabelle

Responsable d'atelier, EOLANE Saint-Agrève, SAINT-AGREVE. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur BEROULE Hervé

Conducteur de niveleuse, EUROVIA DALA, AUBENAS. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Monsieur BERT Bruno

Ouvrier qualifié, ONET SERVICES DROME ARDECHE, VALENCE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame BERT Eliane

Agent logistique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur BERTHAUD Nicolas

Conducteur machine, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur BERTHOIS Eric

Technicien de maintenance, TREDI, SALAISE-SUR-SANNE. demeurant à CHAMPAGNE

- Monsieur BESSON Michel

Ouvrier papetier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à SERRIERES

- Monsieur BETOUN Stéphane

Chef de secteur VHD, PERNOD S.A., CRETEIL. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE

- Monsieur BETTON Christophe

Tourneur fraiseur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur BILLION Philippe

Magasinier cariste, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à LEMPS

- Madame BILLON Patricia

Employée de commerce, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CORNAS

- Madame BLACHE Chrystelle

Correspondante paie, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à FELINES

- Monsieur BLACHER Jean-Pierre

Chef d'équipe, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LE POUZIN. demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- Madame BLANC Geneviève

Employée, BANQUE RHONE-ALPES, GRENOBLE. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame BLANCHARD Caroline

Employée patisserie, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur BOISSIN Fabrice

Agent de maîtrise, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à PRADES

- Madame BOSC Véronique

Ouvrière d'usine, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à VAUDEVANT

- Monsieur BOUCHET Philippe

Ouvrier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANDANCE

- Monsieur BOUDRAS Laurent

Appui technique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BOYER Denis

Moniteur d'atelier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à ROMPON

- Monsieur BOYER Emmanuel

Chef de chantier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON. demeurant à ALISSAS

- Madame BOYER Patricia

Monitrice d'atelier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à ROMPON

- Monsieur BRANDO Fernando

Ouvrier responsable food truck, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à PEAUGRES

- Madame BRES Isabelle

Expert qualité de la répartition, URSSAF RHONE-ALPES, VENISSIEUX. demeurant à VEYRAS

- Monsieur BRET Alain

Magasinier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, SAINT PRIEST. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame BROTTES Valérie

Aide soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à GLUN

- Monsieur BRUYERE Patrick

Responsable d'équipe production, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SATILLIEU

- Madame BUGNET Bernadette

Régulatrice sécurité trafic, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur BUISSON Jean-Luc

Responsable d'exploitation, STMI (ex POLINORSUD), AVOINE. demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- Monsieur BUSSET Christophe

Responsable technique d'affaires, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAVAS

- Monsieur BUSSET Franck

Chef d'équipe, BOSTIK S.A., PRIVAS. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- Madame CABARETIER Christine

Responsable SAAD, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur CALMELS Christophe

Chargé de recouvrement, FRANFINANCE, LYON. demeurant à ANNONAY

- Monsieur CARRARA Hubert

Agent de fabrication, CEV, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame CARROT Nadine

P1 Montage Carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Madame CELLIER Anne-Marie

Agent de fabrication, EOLANE Saint-Agrève, SAINT-AGREVE. demeurant à DEVESSET

- Monsieur CESCA Luc

Conducteur routier, LMC LEMARECHAL CELESTIN, CODOLET. demeurant à VIVIERS

- Monsieur CHABANIS Patrick

Ouvrier de production, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame CHALAYE Colette

Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame CHAMBON Catherine

Ergothérapeute, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à FONS

- Monsieur CHAMBON Thierry

Electricien, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à MARIAC

- Madame CHANAL Myriam

Secrétaire médico-sociale, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame CHANTE Geneviève

Adjoint technique principal 2ème classe, EHPAD Le Méridien, RUOMS. demeurant à RUOMS

- Monsieur CHANTEPERDRIX Pascal

Régleur polissage automatique, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à JAUNAC

- Monsieur CHARPENAY Michel

P2 Contrôleur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur CHARRIER Patrice

Teinturier pièces, TESCA FRANCE LE CHEYLARD, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- Madame CHARROIN Véronique

Ouvrière, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur CHATELARD Didier

Electrotechnicien, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame CHATRON Yvette

Monteuse, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-FELICIEN

- Monsieur CHAUTARD Encarnacion

Ouvrière façonnage, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à LE TEIL

- Madame CHAZALLET Delphine

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à MAUVES

- Madame CHAZOT Christèle

Ouvrière, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur CHAZOT Franck

Responsable ADV, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur CHEVRIER Thierry

Agent technique ateliers A, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à PEAUGRES

- Madame CHIFFLET Marie-Odile

Secrétaire, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame CHRISTOL Pascale

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur CLAIR Philipp

Employé de banque, BANQUE RHONE-ALPES, LYON 6EME. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur CLAIR Romuald

Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame CLAVEL Pascale

Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur CLEMENSON Thierry

Ouvrier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame CLOT Florence

Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur CLUZEL Bernard

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à DESAIGNES

- Madame COLIGNON Christine

Ingénieure, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MONTAN

- Madame COLLIGNON Christine

Ingénieure, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MONTAN

- Monsieur COLOMBAT David

Employé, VINCI AUTOROUTE- Sud de la France, NARBONNE. demeurant à LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX

- Madame COMBALUZIER Agnès

Assistante paie, ATOUT PRH, VALENCE. demeurant à LE POUZIN

- Madame COMBE Brigitte

Technicienne de l'intervention sociale et familiale, FEDERATION ADMR DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à VIVIERS

- Monsieur COMBE Thierry

Ouvrier, SFS GROUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à TOULAUD

- Madame COMINELLI Nathalie

Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à CORNAS

- Monsieur COMTE Fabrice

Technicien d'atelier, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à SAINT-VICTOR

- Monsieur CONDON Jean-Marc

Opérateur plateforme, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ARCENS

- Monsieur CONSOLO Alain

Agent, ORANO CYCLE MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame CORNUT Sylvette

Gestionnaire RH, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à ROCHESSAUVE

- Monsieur COSSARD Philippe

Technicien péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à LE TEIL

- Madame COSTE Evelyne

Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame COSTE Monique

Conducteur de machine, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- Madame COTTIN Sylvie

Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur COULAUD Bruno

Electronicien, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ARDOIX

- Monsieur COURT Didier

Technicien, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à LARNAS

- Madame CRAFFE Isabelle

Aide à domicile, ASSAD GUILHERAND-GRANGES, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CROS Frédéric

Peintre, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SARRAS

- Monsieur CROUZET Hervé

Salarié, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Monsieur CROZE Jean-Luc

Ouvrier d'usine, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur CROZE Serge

Mécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à AUBENAS

- Madame DEBARD Laurence

Responsable qualité, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame DEBAUD Catherine

Ouvrière, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VALENCE Cédex. demeurant à CORNAS

- Madame DEFUDE Christelle

Ouvrier qualifié, CEV, PRIVAS. demeurant à SAINT-PRIEST

- Monsieur DELASARA Thierry

Chef d'équipe PAO, ÁUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à ROCHEMAURE

- Madame DENTRESSANGLE Roseline

Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur DESANY Raphaël

Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur DESBRUN François

Dessinateur projeteur, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur DEYGAS Didier

Ouvrier - peintre emballeur, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à LALOUVESC

- Monsieur DEYGAS Gilles

Ouvrier, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à VILLEVOCANCE

- Madame DIAS Annie

Hôtesse d'accueil, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à PLATS

- Monsieur DORNE Stéphane

Ouvrier TP, EUROVIA DALA, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Madame DOS SANTOS Maria

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur DOUCELIN Hervé

Opérateur de fabrication, AREVA NP, ROMANS-SUR-ISERE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur DUCHAMP Alain

Manager boucherie, CARREFOUR MARKET, DAVEZIEUX. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur DUCHAMP Bernard

P1 Magasinier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur DUCHAMP Jérôme

Opérateur régleur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame DUFAUT Gisèle

Tisseuse, STE NATEXPROD, ARDOIX. demeurant à ARDOIX

- Monsieur DUMAS Alain

Contrôleur qualité, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur DURAND Serge

Agent de fabrication, STRADAL, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Madame DURIF Martine

Hôtesse de caisse, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur DUVERT Emmanuel

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SATILLIEU

- Madame ENTRESSANGLE Denise

Responsable du secteur adultes, UGECAM, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE. demeurant à UCEL

- Monsieur EPERDUSSIN Michel

Ouvrier, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à LIMONY

- Monsieur ESPEIL Serge

Conducteur d'engins, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE RHONE ALPES, LAMASTRE. demeurant à SAINT-BASILE

- Monsieur ESTRADA François

Conducteur de machine complexe, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à LE TEIL

- Monsieur EXBRAYAT Pierre

Responsable pôle fabrication, SFS INTEC SAS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame FALCHERO Nathalie

Opératrice Exp. Saunier, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur FANGET Frédéric

Ouvrier P2, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur FARGE Jacques

Chef de secteur, SAUR, ANNONAY. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Madame FARGIER Christine

Agent de paie, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- Madame FAUQUE Solange

Aide médico-psychologique, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à VINEZAC

- Monsieur FAURE René

Ouvrier maçon, SARL VERT Eric et Fils Maçonnerie, COLOMBIER-LE-VIEUX. demeurant à LEMPS

- Madame FAURE Sandrine

Opératrice plateforme, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur FEROUSSIER Ludovic

Responsable de ligne, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur FERRAND Pascal

Chef d'atelier, DECAYEUX STI - PDM, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur FERREIRA Ramiro

Ouvrier transformation, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur FIEST Bernard

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur FILIOT Pierre

Responsable broyage Emaux, NOVOCERAM SAS, LAVEYRON. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame FLORANCE Claude

Adjoint administratif, EHPAD LE SANDRON, UCEL. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur FOGERON Eric

Mécanicien, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, SAINT PRIEST. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur FOGERON Joël

Contrôleur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Madame FORT Patricia

Assistante ADV, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD

- Monsieur FOULIER Jean

Conducteur rame PU, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame FOURNIER Christine

Opérateur de production, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur FRIZOT Alexandre

Responsable maîtrise, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame FROMENTOUX Christine

Agent de fabrication, STE EOLANE VALENCE, VALENCE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame FROUX Lydie

Aide-soignante, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur FUGIER Frédéric

Visiteur automobile, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Monsieur GACHET Didier

Opérateur cariste, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Monsieur GACHET Eric

Opérateur déchargement matière première, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame GACON Jocelyne

Agent échantillons, NOVOCERAM SAS, LAVEYRON. demeurant à PLATS

- Madame GAIDIOZ Christel

Employée, S.F.T. GONDRAND, PORTES LES VALENCE. demeurant à LE POUZIN

- Monsieur GALLARDO Franck

Agent de fabrication, STRADAL, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à FELINES

- Monsieur GALLI Frédéric

Opérateur machine outil, KOMORI-CHAMBON, ORLEANS CDX 2. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Madame GARNIER Isabelle

Responsable emballage, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur GARON Christian

Soudeur chalumeau, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

- Monsieur GAUTHIER Christophe

Responsable qualité, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur GENESTON Lionel

Electromécanicien, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- GINESTE Thierry

Technicien gestionnaire de maintenance, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur GIORGIO Claude

Agent de maîtrise, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à LE TEIL

- Madame GIRAUD MArie-Agnès

Employée, CPAM Ardèche, PRIVAS.

demeurant à COUX

- Monsieur GIROUD Philippe

Technicien outillage, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT.

demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur GIROUX Ludovic

Team leader, IVECO FRANCE, ANNONAY.

demeurant à QUINTENAS

- Monsieur GRANDJEAN Michel

Commercial responsable de secteur, ASSA ABLOY FRANCE, SAINTE-SAVINE.

demeurant à ANNONAY

- Monsieur GROUPIERRE Eric

Ouvrier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS.

demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- Madame GUERFI Marie-Christine

Directrice de magasin, LA HALLE, PARIS.

demeurant à CHOMERAC

- Monsieur GUILLOT Louis

Mécanicien agricole, CHAVANEL AGRI SAS, PONT-DE-L'ISERE.

demeurant à PLATS

- Madame GUISSET Sylvie

Maroquinière, STE LOUIS VUITTON, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE.

demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- Monsieur HAMON Richard

Cariste, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE.

demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Madame HEBRARD Magali

Ingénieur électronicienne, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S., GUILHERAND-

GRANGES.

demeurant à CORNAS

- Monsieur HELWANI Jamal

Chargé de développement, DALKIA Centre-Est, SAINT ETIENNE.

demeurant à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

- Monsieur HENRI Serge

Maçon, MALOSSE SAS, VALENCE.

demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur HERNANDEZ Henri

Veilleur de nuit, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS.

demeurant à ALISSAS

- Monsieur HUCHEDE Patrick

Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE.

demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur HUET Henri

chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9.

demeurant à CHOMERAC

- Monsieur JACOUTON Eric

Ouvrier de préparation, STE NATEXPROD, ARDOIX.

demeurant à TALENCIEUX

- Monsieur JACQUEMETTON Pascal

Projeteur, ORANO PROJETS SAS, BAGNOLS-SUR-CEZE.

demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur JANNELLI Didier

Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE.

demeurant à SAINT-PERAY

- Madame JARJAT Sandrine

Opératrice polyvalente plateforme, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame JEAN Catherine

Aide soignante, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur JULLIA Christophe

Superviseur de production, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur JULLIAN Olivier

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur JULLIEN Yves

Directeur technique de production, S.A. CIRCUIT PLUS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Madame JUSTAMON Maryse

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS. demeurant à LABEAUME

- Monsieur KAELBERER Christophe

Chef d'équipe, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. demeurant à SAINT-MONTAN

- Monsieur KHEMISSI Kamel

Technicien maintenance, CIMENTS CALCIA, CRUAS. demeurant à CRUAS

- Monsieur LACOSTE Christian

Employé, STE NATEXPROD, ARDOIX. demeurant à SAINT-FELICIEN

- Monsieur LADREYT Eric

Agent services généraux et environnement, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur LADREYT Stéphane

Technicien maintenance, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame LAFFONT Pascale

Ouvrier, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Monsieur LAJOIE Philippe

Cadreur, NOUGAT CHABERT & GUILLOT, MONTELIMAR. demeurant à LE TEIL

- Monsieur LARCHEVEQUE Frédéric

Conducteur et agent de fabrication, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- Madame LEBRAT Sandrine

Monitrice d'atelier, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame LERMET Sylvie

Agent logistique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame LEROUX Christine

Acheteur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur LEUFROY Christophe

Conducteur d'engins, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Madame LOMBARD Stéphanie

Auxiliaire de vie sociale, EOVI SERVICE ET SOINS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur LORET Stéphane

Responsable d'équipe, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à FELINES

- Monsieur LOZACHMEUR Dominique

Responsable promotions, AOSTE SNC, SAINT PRIEST. demeurant à FELINES

- Madame LUYTON Nathalie

Assistante confirmée, Cabinet GUIGARD VEYRET, VALENCE. demeurant à GLUN

- Monsieur MALIK Laurent

Electricien, LAGARDE SAS, MALATAVERNE. demeurant à VIVIERS

- Madame MARIN Hélène

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur MARMEY Jérôme

Aviveur, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à JAUNAC

- Monsieur MARNAS Eric

Ouvrier, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MAROUZE Eric

Directeur d'exploitation, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MARTIN Laurent

Papetier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur MARTIN Stéhane

Agent de maîtrise, SFS INTEC SAS, VALENCE. demeurant à GLUN

- Madame MATHIEU Christine

Piqueuse maroquinerie, BARTEL, SAINT BARTHELEMY DE VALS. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Monsieur MATHON Thierry

Conseiller emploi, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MATKI Mohammed

Agent d'entretien, MAIRIE DE LARGENTIERE, LARGENTIERE. demeurant à LARGENTIERE

- Monsieur MAZABRARD Thierry

Magasinier, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur MAZA Jean-Claude

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à BEAUVENE

- Madame MAZA Laurence

Opératrice plateforme, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur MAZILLE Franck

Chauffeur, COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE, LE POUZIN. demeurant à CRUAS

- Madame MEJEAN Marie-Josée

Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame MEJEAN Martine

Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE. demeurant à SAINT-SERNIN

- Monsieur MEMBRE Jean-Marie

Chauffeur livreur, ITM L.A.I. PIERRELATTE, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame MERCIER Annie

Opératrice vérifiage, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Madame MERY Caroline

Employée d'immeuble, ADIS S.A. HLM, AUBENAS. demeurant à SAINT-PRIVAT

- Madame MIALON Annie

Chargé d'affaires prescription immobilière, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE.

demeurant à AUBENAS

- Monsieur MICHAUD Eric

Technicien, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Madame MINAUDIER Catherine

Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame MINODIER Catherine

Bobineuse, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-FELICIEN

- Monsieur MONGRENIER Jean-Michel

Agent de maîtrise, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à PEAUGRES

- Monsieur MOREL Hervé

Opérateur logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SAINT-CYR

- Madame MOREL Nadine

Opérateur de production, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à DEVESSET

- Madame MORFIN Isabelle

Employée service administratif, RHONE DAUPHINE EXPRESS, ETOILE-SUR-RHONE. demeurant à BOURG-LES-VALENCE

- Monsieur MORVANT Michaël

Contremaître carrière, CIMENTS CALCIA, CRUAS. demeurant à CRUAS

- Monsieur MOTTE Thierry

Electromécanicien, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE. demeurant à LE POUZIN

- Madame MOTTIN Annick

Gestionnaire de paie, SOCIETE FINANCIERE BERT, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à LIMONY

- Madame MOULIN Laurence

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MOULIN Olivier

Responsable développement produits, GERFLOR SAS, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. demeurant à COUX

- Madame MOUNIER Chantal

Assistante de centre, FEDEX EXPRESS FRANCE, LYON. demeurant à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

- Monsieur MOUNIER Franck

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MARTIAL

- Monsieur MOURELON Joël

Monteur soudeur, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SAVAS

- Monsieur MOURIER Laurent

chef d'équipe, NP SUD SAS, BEAUCHASTEL. demeurant à SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX

- Monsieur MUNIER Jean-Michel

Coordinateur de maintenance, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur NGUYEN Michel

Agent de sécurité, SECURITAS, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame NICOLAS Sylvie

Employée de bureau, REGIE DELAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur NOE Christophe

Infirmier, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à ALBOUSSIERE

- Monsieur NURY Patrick

Responsable de travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Madame PABION Nathalie

Gestionnaire contrôle de gestion sociale, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE.

demeurant à SOYONS

- Monsieur PACHECO MACEDO Lionel

Agent technique atelier, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur PAILHA Christian

Vendeur magasin, DESCOURS & CABAUD RAA, PORTES-les-VALENCE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur PAIN Christian

Boucher, CARREFOUR MARKET, DAVEZIEUX. demeurant à VANOSC

- Madame PALISSE Christine

Maroquinière, LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur PARAT Lionel

Conducteur de machine complexe Sup4C, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à ROCHEMAURE

- Monsieur PARRON Jean-Luc

Chef de chantier, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS R.A.A., SAINT-MAURICE-L'EXIL. demeurant à FELINES

- Monsieur PASQUIO Franck

Opérateur logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur PAUCHET Eric

Ouvrier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, MALATAVERNE. demeurant à BIDON

- Monsieur PEATIER Laurent

Papetier, CANSON, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame PEBELIER Laurence

Animatrice gestion, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ETIENNE. demeurant à MEYSSE

- Monsieur PEBELIER Thierry

Préparateur CTP, AÚTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à MEYSSE

- Madame PELISSIER Nicole

Préparatrice commandes, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ARCENS

- Monsieur PELLEGRIN Jérôme

Boucher, TENDRIADE SAS, SAULCE-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Monsieur PERES Samuel

Polyvalent CN, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE

- Madame PERRIN Isabelle

Employée commerciale, CSF, SALON-DE-PROVENCE. demeurant à COLOMBIER-LE-JEUNE

- Monsieur PEYTIER Laurent

Mécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à MERCUER

- Monsieur PIMENTA Jérôme

Préparateur, ORANO DS, BOLLENE. demeurant à CRUAS

- Monsieur PINEDE Christophe

APL, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur PIOT Laurent

Responsable régional produit, KDI, LYON Cédex. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame PIZOT Solange

Ouvrière, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à UCEL

- Monsieur PLEINET Christophe

Agent de maîtrise posté production, NOVAPEX, SAINT-MAURICE-L'EXIL. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame POINAS Mireille

Géologue, ARCADIS ESG, LE PLESSIS-ROBINSON. demeurant à SECHERAS

- Madame POMMARET Laurence

Conseiller relation client fidélisation omnicanal, EOVI MCD MUTUELLE, VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame PONCET Béatrice

Agent qualité, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Monsieur PONCET Gilles

Menuisier, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à LEMPS

- Madame PONSERRE Isabelle

Comptable, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame POULENARD Nathalie

Maroquinière, LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à SARRAS

- Madame PRADIER Régine

Aide à domicile, ADMR, SATILLIEU. demeurant à ANNONAY

- Madame PRALY Annick

Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur PRAS Eric

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur PROT Gilles

Informaticien, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, VEDÈNE. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur RAMBAUD Gilles

Responsable technique, LA MAISON DU CHOCOLAT, NANTERRE. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Monsieur RAMOS DA SILVA Antonio

Peintre industriel, ASPI 3000, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à ALISSAS

- Madame REBELO Marie

Directrice d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur REYNAUD Patrice

Opérateur logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VOCANCE

- Monsieur REYNAUD Xavier

Chef de chantier, SOBECA, ANSE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- Monsieur REYNES Frédéric

Electricien, EIS VALLEE DU RHONE, CADEROUSSE. demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- Monsieur REYNOUARD Christophe

Peintre en carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à FELINES

- Monsieur RIBAUD Jean-Marc

Préparateur de commandes, POLYRIM SAS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame RIBEYRE Françoise

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à LYAS

- Monsieur RIMOUX Fabien

Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à VIVIERS

- Monsieur ROCA Jean-Marie

Inspecteur en assurances, ALLIANZ VIE, LYON. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur ROCHEBLOINE Gérard

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à NOZIERES

- Monsieur ROCHEDY Philippe

Employé textile, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur ROCHE Roland

Contrôleur fabrication, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur ROCHE Thierry

Contrôleur qualité, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur ROUILLE Gérard

Conducteur offset, SAS AUTAJON C.S., MONTELIMAR. demeurant à LE TEIL

- Madame ROUSSELOT Edwige

Opérateur d'usinage sur commande numérique, SAS G.SERRE, PORTES-LES-VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur ROUSSET Carol

Employée administrative, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur ROUSSIN Claude

Cariste magasinier, ANTARTIC II, CHARMES-SUR-RHONE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame ROUVEYROL Frédérique

Secrétaire accueil - chargée de communication, MJC CENTRE SOCIAL 3 RIVIERES, BEAUCHASTEL. demeurant à BEAUCHASTEL

- Monsieur ROUX Jean-Bernard

Technicien, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à JAUNAC

- Madame ROUZET Laurence

Conseiller financier, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à COUCOURON

- Monsieur SAILLET Jean-Christophe

Electricien, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE. demeurant à SAINT-BAUZILE

- Madame SANTANIELLO Nathalie

Aide soignante, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à UCEL

- Monsieur SARTRE Thierry

Réceptionnaire cariste, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CORNAS

- Madame SEIGNOVERT Muriel

Gouvernante principale, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, ANNONAY. demeurant à TALENCIEUX

- Monsieur SENCIER Sylvain

Employé de magasinage, ITM L.A.I. PIERRELATTE, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur SENECAT Bruno

Convoyeur de fonds, PROSEGUR TRAITEMENT DE VALEURS, VALENCE. demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- Madame SERVIE Catherine

Employée comptabilité, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à SAVAS

- Monsieur SEUX Gilles

Carrossier, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Monsieur SIFFERMANN Jean-Marc

Ingénieur d'affaires, CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur SIMONET Maxime

Opérateur régleur, LORD Solutions France, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur SOCHA Jean-Claude

Magasinier - cariste, LA MAISON DU SOL - LMS, GENNEVILLIERS. demeurant à LE TEIL

- Monsieur SOTON Olivier

Changeur de séries, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Madame SOUCHU Laurence

Conseiller de clientèle bancaire, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame SOUTEYRAT Patricia

Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame SROKA Christine

Magasinier, préparateur commandes, STE FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE, TOURNON-sur-RHONE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur SUAREZ José

Maçon, SAS OLIVEIRA, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur SYLVESTRE Didier

Agent de production, RHODIA ACETOW FRANCE, SAINT MAURICE L'EXIL. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur TALAS Thierry

Agent de maîtrise production, ADISSEO FRANCE SAS, SAINT MAURICE L'EXIL. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur TARDY Philippe

Superviseur péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à TOULAUD

- Monsieur TEIXEIRA Joaquim

Ouvrier, SFS GRÖUP SAS, VALENCE Cédex 9. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur TEYSSIER Thierry

Directeur départemental des ventes, GROUPE DAUPHINE LIBERE, VEUREY. demeurant à SAINT-PRIVAT

- Madame TEYSSONNIERE Fabienne

Comptable, CYNEXPERT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur THUILLIER Christophe

Technico-commercial, DESCOURS & CABAUD RAA, PORTES-les-VALENCE. demeurant à SOYONS

- Monsieur TRACOL Christian

Cariste, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ECLASSAN

- Madame TRACOL Françoise

Gestionnaire santé, EOVI MCD MUTUELLE, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur TRONGNEUX Alain

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame ULMANN Claire

Monitrice-éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à JOANNAS

- Madame VALENTIN Annie

Gestionnaire polyvalente, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à ROMPON

- Madame VALLA Marielle

Cableuse en électronique, CARI S.A.S., VALENCE Cédex 9. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur VANN Dom

Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ANNONAY

- Monsieur VERT Martial

Ouvrier maçon, SARL VERT Eric et Fils Maçonnerie, COLOMBIER-LE-VIEUX. demeurant à COLOMBIER-LE-VIEUX

- Monsieur VEYRET Christian

Opérateur sur presse, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à LAMASTRE

- Monsieur VEZIAN Fabrice

Magasinier, TECHNIC PIECES AUTO, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SOYONS

- Madame VIALLE Evelyne

Chargée de clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS, VALENCE. demeurant à LAGORCE

- Madame VIDAL Martine

Opératrice, NP SUD SAS, BEAUCHASTEL. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur VIGNAL Didier

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur VIVIER Guy

Chargé d'affaires techniques, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur VOIRIN Eric

Employé de service, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame VOLLE Martine

Superviseur péage polyvalent, VINCI AUTOROUTES, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CRUAS

- Monsieur WATRINET Laurent

Responsable sécurité, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame ZINNI Caroline

Directrice, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ANNONAY

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Madame ABRINES Nadia

Educatrice spécialisée, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à MONTREAL

- Monsieur AGIER Jean-Claude

Chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE RHONE ALPES, LAMASTRE. demeurant à LAMASTRE

- Monsieur ALLAHOUM Mohamed

Fontainier, Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, LARGENTIERE. demeurant à UZER

- Monsieur ALQUEZAR Patrice

Technicien atelier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- Monsieur ANDRE Jacky

Technicien, CEV, PRIVAS. demeurant à ALISSAS

- Madame ANDRE Sylvette

Ouvrière, CÉV, PRIVAS. demeurant à ALISSAS

- Monsieur ANJOLRAS Didier

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à VEYRAS

- Madame ARNAUD Claudine

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à MEYSSE

- Monsieur ASTIER Daniel

Cariste, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à DESAIGNES

- Madame AUBERT Patricia

Conducteur de machines, CARPENTER SAS, NOYANT. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Monsieur AUREL Jean-Luc

Coordinateur de service, LORD Solutions France, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à TALENCIEUX

- Monsieur AVOGADRO Eric

Agent de maîtrise, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à VILLENEUVE-DE-BERG

- Madame BACONNIER Nathalie

Assistante production, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS. demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- Monsieur BADEL Frédéric

Métrologue, LORD Solutions France, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à SARRAS

- Monsieur BALANDRAUD Christian

Technicien de laboratoire, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur BALAY Joël

Ouvrier d'usine, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-FELICIEN

- Monsieur BANC Claude

Technicien logistique, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à PLATS

- Monsieur BANCEL Franck

Technicien méthodes, LORD Solutions France, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur BARBATO Daniel

Agent qualité production, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à ARDOIX

- Monsieur BARBIER Roland

Responsable méthode, SAICA PAPER, LAVEYRON. demeurant à TALENCIEUX

- Madame BEAL Martine

Technicienne, MSA ARDECHE DROME LOIRE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame BEGUE Jacqueline

Opératrice de fabrication, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VALENCE Cédex. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame BENET Marie-Christine

Employée, BANQUE DE FRANCE, GRENOBLE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur BERT Bruno

Ouvrier qualifié, ONET SERVICES DROME ARDECHE, VALENCE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame BESSET Eliane

Opératrice finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à PEAUGRES

- Monsieur BETTON Michel

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à LEMPS

- Madame BILLE Annick

Approvisionneuse composants, LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- Monsieur BLACHON Gilles

Chef de projet, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BONNEFOY Jacques

Responsable logistique, ARKEMA FRANCE, PIERRE-BENITE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur BORDAS Didier

Responsable informatique, SAICA PAPER, LAVEYRON. demeurant à SECHERAS

- Madame BORJA Corinne

Maitresse de maison, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à UZER

- Madame BORNE Viviane

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à COUX

- Monsieur BRET Alain

Magasinier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, SAINT PRIEST. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame BRIAS Nicole

Préparatrice de commandes, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur BROUTY Eric

Conducteur de ligne, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur BUENAVENTES Clément

Opérateur polissage mécanique, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Monsieur BUISSON Jean-Luc

Responsable d'exploitation, STMI (ex POLINORSUD), AVOINE. demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

- Monsieur CANDELLARO Jacques

Commercial, GAN PREVOYANCE, PUTEAUX. demeurant à BIDON

- Monsieur CARLE Frédéric

Technicien robotique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Monsieur CAZOTTES Patrice

Gestionnaire réparations, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CHABANEL Alain

Agent de maintenance, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur CHAN Dan

Chef d'équipe, BOSTIK S.A., PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur CHAPELLE Patrick

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-PRIX

- Monsieur CHAPPAT Bruno

Opérateur/changeur de séries, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame CHAREL Martine

Opératrice polyvalente, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur CHAUSSIGNAND Bruno

Gestionnaire du recouvrement, URSSAF RHONE-ALPES, VENISSIEUX. demeurant à PRIVAS

- Monsieur CHAUSSINAND Patrice

Formeur - Assembleur - Métaux, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame CHAVE Nathalie

Conseillère développement relation client, GMF-ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame CHAZEL Agnès

Agent administratif, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CHATEAUBOURG

- Madame CHIFFLET Marie-Odile

Secrétaire, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CHOPPICK Bruno

Employé administratif de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à SOYONS

- Monsieur CLAVARET-HOURTANE Roger

Directeur marketing, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à VION

- Madame COMBE Brigitte

Technicienne de l'intervention sociale et familiale, FEDERATION ADMR DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à VIVIERS

- Monsieur CONSOLO Alain

Agent, ORANO CYCLE MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame COSTA Marie-France

Aide-soignante, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à TOULAUD

- Madame COSTET Annick

Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à SARRAS

- Monsieur COTTE Roland

Premier maçon, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à CHARNAS

- Madame COURT Geneviève

Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS

- Madame CROUZET Agnès

Ouvrière, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à ARCENS

- Monsieur CROZE Serge

Mécanicien, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à AUBENAS

- Monsieur DAMIENS Christophe

Carrossier peintre, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur DANEROC Franck

Opérateur logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur DANTONY Hervé

Ouvrier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à ANDANCE

- Madame DEBARD Nadine

Ouvrière, STE D'EXPLOITATION DES SOURCES D'ARCENS, ARCENS. demeurant à ARCENS

- Madame DEBROAS Marie-Thérèse

Technicienne d'interventions sociales et familiales, Association familiale, BOURG-SAINT-ANDEOL. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame DEFOUR Christine

Comptable, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame DELARBRE Marie-France

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-PRIEST

- Madame DE OCHANDIANO Liliane

Secrétaire médicale, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur DEREUX Frédéric

Directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Monsieur DESBOS François

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à EMPURANY

- Monsieur DESBOS Philippe

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à LAMASTRE

- Madame DESCOURS Brigitte

Gestionnaire du recouvrement, URSSAF RHONE-ALPES, VENISSIEUX. demeurant à VEYRAS

- Madame DESRUOL Brigitte

Employée, NOVOCERAM SAS, LAVEYRON. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur DEVIENNE Alain

Responsable Trade Marketing, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur DEVISE Joseph

Cariste expédition réception, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à CHALENCON

- Madame DOAT Ginette

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à COUX

- Monsieur DORIER Frédéric

Coupeur maroquinier, LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur DUBOIS Thierry

Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à VEYRAS

- Monsieur DUCHIER Alain

Papetier en transformation, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à FELINES

- Madame DUFOUR Chantal

Assistante comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, COURBEVOIE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame DUSSERT Catherine

Ouvrière, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à DESAIGNES

- Madame DUSSERT Françoise

Ouvrière, SOCIETÉ DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame ENTRESSANGLE Denise

Responsable du secteur adultes, UGECAM, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE. demeurant à UCEL

- Monsieur EPERDUSSIN Michel

Ouvrier, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à LIMONY

- Monsieur EYRIES Pierre

Employé, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à ANNONAY

- Madame FAUQUE Solange

Aide médico-psychologique, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à VINEZAC

- Monsieur FAYOLLE Pierre

Directeur départemental, GROUPE DAUPHINE LIBERE, VEUREY. demeurant à PRIVAS

- Monsieur FEROUL Didier

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- Monsieur FIEST Bernard

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur FLORE Livio

Hôte de vente très qualifié, ARGEDIS, PORTES-LES-VALENCE. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur FOGERON Eric

Mécanicien, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, SAINT PRIEST. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur FORNARI Patrick

Magasinier - cariste, KDI, LYON Cédex. demeurant à LA VOULTE-SUR-RHONE

- Monsieur FRACHISSE Dominique

Technicien d'atelier, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SARRAS

- Monsieur FRANC Etienne

Cariste, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur FRAYSSE Gilbert

Conducteur rame PVC, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à ACCONS

- Monsieur FRIZOT Alexandre

Responsable maîtrise, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Madame GAY Maryse

Ouvrière P1 montage carrosserie, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à SATILLIEU

- Monsieur GILI-TOS Jean-Pierre

Technicien méthode, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur GIORGIO Claude

Agent de maîtrise, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à LE TEIL

- Madame GIRAUD MArie-Agnès

Employée, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à COUX

- Monsieur GONY Roland

Magasinier, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à CRUAS

- Madame GOUDON Claudine

Employée, CPAM DE LA DROME, VALENCE. demeurant à LE TEIL

- Monsieur GRAND Thierry

Team Speaker, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur GRANGE Patrice

Comptable, CYNEXPERT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Madame GRANIER Lucile

Opératrice conditionnement, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Madame GREGOIRE Christine

Cadre comptable, Cabinet GUIGARD VEYRET, VALENCE. demeurant à SOYONS

- Monsieur GRUAU Christophe

Approvisionneur, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Monsieur GUILLOT Louis

Mécanicien agricole, CHAVANEL AGRI SAS, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à PLATS

- Monsieur GUIRONNET Gabriel

Ouvrier maroquinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à ECLASSAN

- Madame GUISSET Sylvie

Maroquinière, STE LOUIS VUITTON, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE. demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- Madame HAON Patricia

Esthéticienne, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à MIRABEL

- Monsieur HELWANI Jamal

Chargé de développement, DALKIA Centre-Est, SAINT ETIENNE. demeurant à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

- Monsieur HEYRAUD Francis

Ouvrier maroquinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à VION

- Monsieur HONORE Raymond

Electromécanicién, EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE. demeurant à SAINT-MONTAN

- Monsieur HOURS Patrice

Directeur industriel et achats, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur HUCHEDE Patrick

Agent technique principal, MERCEDES BENZ FRANCE, ETOILE-SUR-RHONE. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame ISSARTEL Agnès

Opératrice ligne collage, AUTAJON SERVICES, MONTELIMAR Cédex. demeurant à LE TEIL

- Monsieur JULLIEN Yves

Directeur technique de production, S.A. CIRCUIT PLUS, SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Madame JUSTAMON Maryse

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS. demeurant à LABEAUME

- Monsieur KEUM Dara

Electricien, BOSTIK S.A., PRIVAS. demeurant à VEYRAS

- Monsieur KIEFFER Bernard

Biscuitier, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur LADREYT Thierry

Acheteur, CHEMVIŔON FRANCE, SAINT-BAUZILE. demeurant à BEAUCHASTEL

- Madame LAINE Agnès

Assistante commerciale, FRAPPA S.A.S., DAVEZIEUX. demeurant à FELINES

- Madame LAMBERT Pascale

Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à SAVAS

- Monsieur LAMBERT Philippe

Papetier, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame LARNAUD Catherine

Agent de soins, RESIDENCE LES COLOMBES, DAVEZIEUX. demeurant à QUINTENAS

- Madame LEBRAT Helène

Responsable stock/expédition plastiques, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur LOYRION Pascal

Employé, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur MAGNAT Philippe

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à MAUVES

- Monsieur MAISONNAS Gilbert

Responsable commercial Confirm, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur MANDON Philippe

Ouvrier, TANNERIE D'ANNONAY S.A.S., ANNONAY. demeurant à SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

- Madame MARION Corine

Technicienne administrative polyvalente, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur MARNAS Bruno

Magasinier, BOSTIK S.A., PRIVAS. demeurant à CHOMERAC

- Monsieur MARNAS Eric

Ouvrier, FREGATE AERO, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à PRIVAS

- Monsieur MARRON Bruno

Employé, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- Monsieur MATHON Patrick

Chef d'équipe maintenance, MANUFACTURE DE MAROQUINERIE DU DAUPHINE, GRANGES LES BEAUMONT.

demeurant à ANDANCE

- Madame MAURICE Véronique

Responsable achats, SARL PIGE ELECTRONIQUE, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CORNAS

- Madame MEJEAN Catherine

Maroquinière, LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à MAUVES

- Monsieur MEJEAN Pascal

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à ALISSAS

- Madame MEREL Hetty

Employée d'emballage, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Madame MERY Caroline

Employée d'immeuble, ADIS S.A. HLM, AUBENAS. demeurant à SAINT-PRIVAT

- Monsieur MEY Bernard

Ouvrier de fabrication, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-JUST-D'ARDECHE

- Monsieur MEY Francis

Conducteur rame PU, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL

- Monsieur MEYRAND Aimé-François

Conducteur routier, BERT TRANSPORTS ET SERVICES, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à ARRAS-SUR-RHONE

- Madame MEYRAS Françoise

Employée, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à UCEL

- Madame MINAUDIER Catherine

Aide-soignante, MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE DROME, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame MOTTIN Annick

Gestionnaire de paie, SOCIETE FINANCIERE BERT, SAINT-RAMBERT-D'ALBON. demeurant à LIMONY

- Madame MOUNIER Jacqueline

Agent de production, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Madame NACCI Marie-Agnès

Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à CORNAS

- Madame NEY Patricia

Secrétaire, UMGGHM, GRENOBLE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame NICOLAS Sylvie

Employée de bureau, REGIE DELAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur OLIVIER Laurent

Monteur soudeur, ETS DEVES SAS, SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC. demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- Monsieur OLLIER Guy

Soudeur, CMA Industrie, AUBENAS.

demeurant à AUBENAS

- Monsieur OPRANDI Daniel

Chef d'équipe, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame ORIOL Brigitte

Responsable administrative des marchés hospitaliers, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à BOGY

- Monsieur ORIOL Denis

Papetier, SAICA PAPER, LAVEYRON.

demeurant à LEMPS

- Monsieur PARADIS Didier

Chef de chantier, CAMPENON BERNARD REGIONS, VILLEURBANNE. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur PAUZE Pascal

Ouvrier de distribution, CANSON SAS, ANNONAY.

demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur PEYREPLANE Patrick

Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à LABEGUDE

- Madame PEYRON Muriel

Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à COLOMBIER-LE-CARDINAL

- Monsieur PHILIPPON Daniel

Opérateur de production, EUROFLOAT, SALAISE SUR SANNE. demeurant à SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX

- Madame PIGA Olga

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à ALISSAS

- Madame PINHEIRO Cécile

Manager, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CHATEAUBOURG

- Monsieur PONCET Jean-Claude

Acheteur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur PONSON Denis

Magasinier, MANUFACTURE DE MAROQUINERIE DU DAUPHINE, GRANGES LES BEAUMONT. demeurant à SARRAS

- Monsieur PRIEUR Christophe

Agent de maîtrise, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur PRIEUR Eric

Mécanicien d'entretien, VEOLIA EAU Centre Arc Alpin-Jura, MEYLAN. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur QUEROL Serge

Employé commercial, CSF, SALON-DE-PROVENCE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur RAFFARD Dominique

Design methodology, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Monsieur RAMOS DA SILVA Antonio

Peintre industriel, ASPI 3000, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à ALISSAS

- Monsieur RANC Jean-Michel

Conducteur rame PU, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CRESTET

- Madame REBELO Marie

Directrice d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur REBOULET Jacky

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LAMASTRE

- Monsieur REGAL Olivier

Préparateur, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à QUINTENAS

- Monsieur REYNAUD Xavier

Chef de chantier, SOBECA, ANSE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- Madame RIBEYRE Françoise

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à LYAS

- Monsieur ROBERT Michel

Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à ANNONAY

- Monsieur ROSIER Jean-Jacques

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur ROUMEZY François

Technicien en maintenance, L'EBENOID, VERNOSC-LES-ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur ROUVEYROL Marc

Agent e maîtrise, CEC PACKAGING, VALENCE. demeurant à BEAUCHASTEL

- Monsieur SANSORNY Denis

Automaticien, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SARRAS

- Monsieur SARTRE Thierry

Réceptionnaire cariste, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CORNAS

- Monsieur SASSOLAS Franck

Responsable équipe logistique, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Madame SATIN Véronique

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur SAVIN Francis

Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à VION

- Monsieur SEAUVE Didier

Technicien essais, S.P.I.T. SAS, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur SEIGNOVERT Dominique

Conducteur groupe de machines P3, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur SERRETTE Bernard

Technicien électronique, THALES AVS FRANCE SAS, CERGY PONTOISE. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Monsieur SERVIE Armand

Cariste, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SAVAS

- Monsieur SIMONET Maxime

Opérateur régleur, LORD Solutions France, PONT-DE-L'ISERE. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur SOULERIN René

Cadre service qualité, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE. demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- Monsieur SUAREZ José

Maçon, SAS OLIVEIRA, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur SYLVESTRE Didier

Agent de production, RHODIA ACETOW FRANCE, SAINT MAURICE L'EXIL. demeurant à SAINT-CYR

- Madame TALENCIEUX Chantal

Pilote logistique, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur TESTUD Jean-Luc

Ouvrier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à MAZAN-L'ABBAYE

- Monsieur TEYSSIER Didier

Inspecteur au recouvrement, URSSAF RHONE-ALPES, VENISSIEUX. demeurant à SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN

- Madame THENOT Catherine

Gestionnaire technique des droits, CAISSE LOCALE DELEGUEE POUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, LYON. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur THIBON Jean-Marie

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MAURICE-D'ARDECHE

- Madame THOUE Evelyne

Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Madame TOURMEAU Lydia

Opératrice de montage, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

- Monsieur TOU Vincent

Mouleur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Monsieur TRICHET Christophe

Responsable moulerie, O-I MANUFACTURING FRANCE, LABEGUDE. demeurant à AUBENAS

- Madame TROLLAT Laurence

Responsable Supply chain, MECELEC COMPOSITES SA, MAUVES. demeurant à SECHERAS

- Monsieur TRONGNEUX Alain

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Madame VALENTIN Annie

Gestionnaire polyvalente, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, BOURG LES VALENCE. demeurant à ROMPON

- Monsieur VAN CHINH André

Technicien Atel 1, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur VERNET Fabrice

Ouvrier, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL

- Madame VIGNAL Françoise

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à ALISSAS

- Madame VIGNE Marie-Claude

Opératice pliage, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Madame VILLEMAGNE Brigitte

Coordonnateur socio-culturel, CAF DE L'ISERE, GRENOBLE. demeurant à SATILLIEU

- Monsieur VINCENT Didier

chef d'équipe, ONET Technologies TI, SAINT-VULBAS. demeurant à VIVIERS

- Monsieur VINCENT Michel

Technicien, ORANO MELOX, CHUSCLAN. demeurant à SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

- Monsieur VOIRIN Eric

Employé de service, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur VOLLE Francis

Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION, VALENCE Cédex 9. demeurant à BERRIAS-ET-CASTELJAU

- Madame VOLLE Martine

Superviseur péage polyvalent, VINCI AUTOROUTES, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CRUAS

- Monsieur YOS David

Cariste, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CYR

- Madame ZINNI Caroline

Directrice, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ANNONAY

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur AIGUILLON Pierre

Responsable production Tunisie, TESCA, PARIS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame AIME Bernadette

Cableuse en électronique, SARL PIGE ELECTRONIQUE, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur ALLIBERT Michel

Cariste, FABEMI TP SAS, DONZERE. demeurant à LE TEIL

- Monsieur ARNAUD Patrick

Technicien méthode, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur AUBERT Michel

Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à COUX

- Madame AYGLON Catherine

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à TAURIERS

- Monsieur BALANDRAUD Christian

Technicien de laboratoire, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur BALDY Jean-Luc

Administratif, CEV, PRIVAS. demeurant à VEYRAS

- Monsieur BAROU Dominique

Responsable d'atelier usinage, BAROU EQUIPEMENTS SAS, CHAVANAY. demeurant à CHARNAS

- Madame BEAL Martine

Technicienne, MSA ARDECHE DROME LOIRE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Monsieur BEDOUIN Bruno

Employé principal, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur BERNARD Philippe

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à CHARMES-SUR-RHONE

- Monsieur BERT Bruno

Ouvrier qualifié, ONET SERVICES DROME ARDECHE, VALENCE. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur BERTRAND Bruno

Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-JOSEPH-DES-BANCS

- Madame BESSET Béatrice

Assistante méthodes, LABORATOIRE TETRA MEDICAL, ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame BESSET Elisabeth

Chargée de maîtrise des risques, CAISSE LOCALE DELEGUEE POUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, LYON. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur BESSON Thierry

Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE. demeurant à PEAUGRES

- Madame BETON Odile

Référent technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur BLACHE Roger

chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE RHONE ALPES, LAMASTRE. demeurant à SAINT-PRIX

- Monsieur BLACHON Gabriel

Ouvrier en maroquinerie, MANUFACTURE DE MAROQUINERIE DU DAUPHINE, GRANGES LES BEAUMONT.

demeurant à SECHERAS

- Monsieur BOIRAYON Dominique

Cadre, CARMAX, CHANAS. demeurant à ANDANCE

- Madame BOIS Arlette

Opératrice pliage, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Madame BORNE Viviane

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à COUX

- Madame BOUCHET Marie-Hélène

Conducteur machine, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VILLEVOCANCE

- Monsieur BRASSET Willy

Ouvrier, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, VALENCE Cédex. demeurant à GLUN

- Monsieur BREDA Christophe

Opérateur de réseau, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, VAULX-EN-VELIN. demeurant à CORNAS

- Monsieur BRERO Laurent

Ingénieur, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-DURFORT

- Monsieur BROTTES Philippe

Animateur d'équipe, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Madame BRUCHON Danièle

Assistante de direction, CYNEXPERT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur CARTIER-LANGE Fabrice

Commercial sédentaire, ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRA, VALENCE. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur CASIMIRO Armindo

Superviseur, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ANDANCE

- Madame CHAMBOULEYRON Agnès

Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à LE POUZIN

- Madame CHAPON Marie-José

Employée, CAISSE LOCALE DELEGUEE POUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, LYON. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Madame CHARROIN Annie

Logisticien, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame CHATAIGNER Evelyne

Assistante administrative, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Madame CHAUVY Béatrice

Assistante ADV, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur CHAZEL Eric

Miroitier, SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS, VILLEURBANNE. demeurant à CHATEAUBOURG

- Madame CHIROL Evelyne

Assistante d'étude socio-économique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.

demeurant à QUINTENAS

- Monsieur CHOPPICK Bruno

Employé administratif de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à SOYONS

- Madame COMBE Brigitte

Technicienne de l'intervention sociale et familiale, FEDERATION ADMR DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à VIVIERS

- Monsieur CONSOLO Alain

Agent, ORANO CYCLE MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur CORDE Philippe

Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE. demeurant à SAINT-LAURENT-DU-PAPE

- Monsieur COTTA Daniel

Technicien radioprotection, ORANO DS, BOLLENE. demeurant à LARNAS

- Monsieur COURTIAL Jean-Paul

Chef projet indus., SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur CROS Eric

Extrudeur, COVERIS FLEXIBLES FRANCE, SAINT-PAL-DE-MONS. demeurant à SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS

- Monsieur CRUS Jean-Louis

Agent de fabrication, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à SAINT-JEAN-LE-CENTENIER

- Madame DEBARD Nadine

Ouvrière, STE D'EXPLOITATION DES SOURCES D'ARCENS, ARCENS. demeurant à ARCENS

- Monsieur DEBARD Philippe

Responsable mécanique, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à ARCENS

- Monsieur DELARBRE Alain

Responsable séchoirs, AOSTE SNC, VERNOUX-EN-VIVARAIS. demeurant à VERNOUX-EN-VIVARAIS

- Madame DELHOMME Danielle

Assistante aministrative, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Monsieur DE NARDI Bernard

Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à COUX

- Madame DE NARDI Sylvie

Cadre infirmière, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à COUX

- Monsieur DEREUX Frédéric

Directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

- Monsieur DESCHAMPS Jean-Philippe

Technicien méthodes, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à SARRAS

- Madame DIGONNET Marie-France

Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à DAVEZIEUX

- Madame DJELLALI Abiba

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur DRIENCOURT René

Manager, BOSCH REXROTH DSI, VENISSIEUX. demeurant à LIMONY

- Monsieur DUCHAMP Denis

Opérateur essais fin de chaîne, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à ROCHEPAULE

- Monsieur DUCLAUX Christian

Référent technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à TALENCIEUX

- Monsieur DUCROS Eric

Peintre, FAUN ENVIRONNEMENT, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur DUFAUD Yvan

Magasinier, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à VERNOSC-LES-ANNONAY

- Monsieur DUMONT Gérard

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- Madame DURAND Marie-Aimée

Responsable sécurité et environnement, CEV, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame ESCLEINE Brigitte

Gestionnaire retraite, CAISSE LOCALE DELEGUEE POUR LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, LYON. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur EYRIES Pierre

Employé, CAF DE L'ARDECHE, AUBENAS. demeurant à ANNONAY

- Madame FAUQUE Solange

Aide médico-psychologique, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à VINEZAC

- Monsieur FERRERO Christian

Magasinier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à MEYRAS

- Monsieur FIEST Bernard

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur FOMBONNE Pascal

Conseiller, POLE EMPLOI, LYON 7EME. demeurant à SATILLIEU

- Monsieur FOMBONNE Régis

Agent de production, CERALEP SN, SAINT-VALLIER. demeurant à ANNONAY

- Monsieur FRAYSSE Dominique

Technicien expert outillage, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ACCONS

- Monsieur FRAYSSE Jean-Claude

Soudeur chalumeau, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur FREYCHET Pierre

Superviseur de production, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à ROIFFIEUX

- Monsieur FRIZOT Alexandre

Responsable maîtrise, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT. demeurant à SAINT-CLAIR

- Monsieur FRUGIER Jean-Armand

Ouvrier en milieu protégé, ESAT ALAIN BOUBEL, MONTELIMAR. demeurant à LE TEIL

- Monsieur GABERT Frédéric

Agent méthode atelier, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES, ANDANCE. demeurant à SARRAS

- Monsieur GAILLARD Jean-Luc

Technicien maintenance, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SARRAS

- Monsieur GAILLARD Pascal

Soudeur chalumeau, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Monsieur GHARIBIAN Simon

Technicien d'atelier, MIXT COMPOSITES RECYCLABLES, TOURNON-SUR-RHONE. demeurant à UZER

- Madame GIORGIO Brigitte

Assistante méthodes, LGR CARTONNAGES GIRARD, LE TEIL. demeurant à LE TEIL

- Monsieur GOMEZ Thierry

Chargé d'accueil, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à VALS-LES-BAINS

- Monsieur GOUNON Philippe

Fondeur, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Monsieur GRAND Robert

Opérateur finition, STS COMPOSITES France, ANDANCE. demeurant à SAINT-JEURE-D'AY

- Madame GRANGE Danielle

Employée commerciale, CSF, SALON-DE-PROVENCE. demeurant à SAINT-CYR

- Madame GRENIER Françoise

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS. demeurant à ROIFFIEUX

- Madame GUERIN Murielle

Responsable développement, SOLYSTIC, BAGNEUX. demeurant à BEAUCHASTEL

- Monsieur GUIN David

Directeur départemental de la Banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE. demeurant à PRIVAS

- Monsieur GUIRONNET Gabriel

Ouvrier maroquinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à ECLASSAN

- Monsieur GUIRONNET Jean-Luc

Papetier en distribution, CANSON SAS, ANNONAY. demeurant à BOULIEU-LES-ANNONAY

- Monsieur ISSERTIAL Marc

Technicien Frittage, SINTERTECH, VEUREY VOROIZE. demeurant à SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

- Monsieur JARNIAS Pascal

Agent technique expéditions, CIMENTS CALCIA, CRUAS. demeurant à CRUAS

- Monsieur JONAC Marcel

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame JUSTAMON Maryse

Monitrice éducatrice, ASSOCIATION BETHANIE, RUOMS. demeurant à LABEAUME

- Monsieur LACOUR Bernard

Ouvrier, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON. demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

- Monsieur LALANNE Richard

Magasinier, CHEMVIRON FRANCE, SAINT-BAUZILE. demeurant à SAINT-LAGER-BRESSAC

- Madame LAURENT Corinne

Secrétaire, THALES AVS FRANCE SAS, VALENCE. demeurant à SAINT-PERAY

- Monsieur LEONIS Jacques

Opérateur finition, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SERRIERES

- Monsieur LOYRION Pascal

Employé, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE. demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL

- Monsieur LYONNAIS Dominique

Préparateur, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur MAGNAT Philippe

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à MAUVES

- Monsieur MAGNOLON Georges

Gestionnaire clients entreprises, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur MARCINKOWSKI Pierre

Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demeurant à FLAVIAC

- Madame MARGIRIER Brigitte

Référent reglementaire et applicatif, POLE EMPLOI RHONE ALPES, LYON. demeurant à PRIVAS

- Madame MARIZON Brigitte

Agent hospitalier, HOPITAL PRIVE DROME ARDECHE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à LE POUZIN

- Monsieur MARRON Bruno

Employé, ASSOCIATION BETHANIE, CHASSIERS. demeurant à LAURAC-EN-VIVARAIS

- Monsieur MARTIN Dominique

Ouvrier, SOCIETE ELECTRIQUE D'AUBENAS, AUBENAS. demeurant à VESSEAUX

- Monsieur MEILLER Guy

Opérateur régleur, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à CHARNAS

- Monsieur MEY Francis

Conducteur rame PU, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL

- Monsieur MONTAGNON Jean-Claude

Peintre, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SATILLIEU

- Madame MORVAN Nicole

Conseiller retraite, MALAKOFF MEDERIC HUMANIS, PARIS. demeurant à BOFFRES

- Monsieur MOUNIER Bruno

Soudeur chalumeau, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Monsieur MOURIER Pascal

Animateur d'équipe, KDI, LYON Cédex. demeurant à PRANLES

- Monsieur MULOT Pascal

Conducteur ligne auto., STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à PEAUGRES

- Madame MUNUERA Agnès

Agent de propreté, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE. demeurant à ORGNAC-L'AVEN

- Madame NICOLAS Sylvie

Employée de bureau, REGIE DELAS, AUBENAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur OLIVIER Laurent

Monteur soudeur, ETS DEVES SAS, SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC. demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC

- Monsieur PARADIS Didier

Chef de chantier, CAMPENON BERNARD REGIONS, VILLEURBANNE. demeurant à LAVILLEDIEU

- Monsieur PAULUS Patrick

Agent de production, TRIGANO VDL, TOURNON-SUR-RHONE Cédex. demeurant à TOURNON-SUR-RHONE

- Madame PELISSON Corinne

Employée, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à PRIVAS

- Madame PERRIER Brigitte

Conducteur machine P2, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur PEYREPLANE Patrick

Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, SAINT ETIENNE. demeurant à LABEGUDE

- Madame PINHEIRO Cécile

Manager, BOURG DISTRIBUTION - CENTRE LECLERC, BOURG-LES-VALENCE. demeurant à CHATEAUBOURG

- Monsieur PLAT Christophe

Opérateur de fabrication, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MARCEL-D'ARDECHE

- Monsieur PONOT Didier

Commis de cuisine, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à AUBENAS

- Monsieur RAMOS DA SILVA Antonio

Peintre industriel, ASPI 3000, LA VOULTE-SUR-RHONE. demeurant à ALISSAS

- Monsieur REBOULET Jean-Claude

Technicien de maintenance, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, SARRAS. demeurant à SATILLIEU

- Monsieur REES Eric

Mécanicien, IVECO FRANCE, ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur REGAL Patrice

Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-DESIRAT

- Monsieur REYNAUD Alain

Directeur promotion et communication, GROUPE DAUPHINE LIBERE, VEUREY. demeurant à GUILHERAND-GRANGES

- Monsieur REYNAUD Xavier

Chef de chantier, SOBECA, ANSE. demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARRES

- Madame RIBAGNAC Claudine

Préparatrice commande, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame RIOU Martine

Maitresse de maison, Les Ateliers Sud Rhône-Alpes, BEAUCHASTEL. demeurant à SAINT-GEORGES-LES-BAINS

- Monsieur ROCHEDY Alain

Manutentionnaire, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD. demeurant à DESAIGNES

- Monsieur RONDEAU Alain

Soudeur chalumeau, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

- Madame ROURE Régine

Technicienne de laboratoire, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS. demeurant à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS

- Monsieur SAROUL Jacky

Opérateur logistique, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à LE CHEYLARD

- Madame SAUNIER Christine

Infirmière secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE, PRIVAS. demeurant à SAINT-ANDRE-LACHAMP

- Monsieur SEIGNOVERT Roland

Opérateur fabrication, STS COMPOSITES FRANCE, SAINT-DESIRAT. demeurant à SAINT-CYR

- Monsieur SERRE Christian

Technicien de maintenance, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à SAINT-ALBAN-D'AY

- Monsieur SEUX Daniel

Ouvrier, STS COMPOSITES FRANCE, FELINES. demeurant à DAVEZIEUX

- Monsieur SIGNOVERT Jacky

Opérateur retient, KALISTRUT AEROSPACE, SAINT-VALLIER. demeurant à SAINT-DESIRAT

- Monsieur SOKOL Jean-Pierre

Opérateur fabrication, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à VIVIERS

- Monsieur SULPIZI Jean-Pierre

Chef de chantier, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON. demeurant à LE POUZIN

- Monsieur TEYSSERRE Marc

Ouvrier routier, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, LE CHEYLARD. demeurant à SAINT-MICHEL-D'AURANCE

- Monsieur TEYSSIER Alain

Opérateur polissage mécanique, SAS ALTESSE, SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. demeurant à ARCENS

- Monsieur TEYSSIER Joël

Tourneur, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à ARCENS

- Monsieur THIBON Jean-Marie

Technicien supérieur, ORANO Cycle Tricastin, PIERRELATTE. demeurant à SAINT-MAURICE-D'ARDECHE

- Madame TOURNIGAND Pascale

Administratif, CEV, PRIVAS. demeurant à FLAVIAC

- Madame TOURON Eliane

Employée, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à LABEGUDE

- Monsieur VARLET Christian

Agent de maîtrise de production, ADISSEO FRANCE SAS, SAINT MAURICE L'EXIL. demeurant à SECHERAS

- Monsieur VERGIER Denis

Conducteur machines, NUTRITION ET SANTE S.A.S., ANNONAY. demeurant à ANNONAY

- Monsieur VERILHAC Bernard

Opérateur fondeur, SAMOV, SAINT-FELICIEN. demeurant à SAINT-AGREVE

- Madame VERNEDE Christelle Technicien prestations, CPAM Ardèche, PRIVAS. demeurant à VEYRAS
- Madame VERNET Patricia
 Secrétaire médicale, AIPVR SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL, VALENCE.
 demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- Madame VEYRAND Brigitte
 Manager, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARDECHE, PRIVAS.
 demeurant à SECHERAS
- Madame VEYRENC Mireille
 Technicienne chimiste, LABORATOIRE BAUSCH & LOMB/CHAUVIN, AUBENAS.
 demeurant à PONT-DE-LABEAUME
- Madame VILLA Serge
 Technicien d'études, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE.
 demeurant à BOURG-SAINT-ANDEOL
- Monsieur VOIRIN Eric Employé de service, AUCHAN VALENCE, GUILHERAND-GRANGES. demeurant à GUILHERAND-GRANGES
- Monsieur VOLLE Roland
 Tisseur, CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES, LE CHEYLARD.
 demeurant à DORNAS

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Privas, le 07/10/2019

Le préfet

Franceise SOULIN AN

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2019-10-08-008

Subdélégation de signature du 8 octobre 2019 - Centre hospitalier d'Ardèche méridionale et Centre hospitalier intercommunal de Rocher-Largentière et EHPAD de Burzet



DECISION N° DIR - 034-19

<u>OBJET</u>: DELEGATION DE SIGNATURE – CENTRE HOSPITALIER D'ARDECHE MERIDIONALE, CENTRE HOSPITALIER INTER COMMUNAL DE ROCHER-LARGENTIERE ET EHPAD DE BURZET

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, R.6143-38, R 6145-5 à R 6145-9 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

VU l'ordonnance n° 2005-1112 du 1^{er} septembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé et à certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du Code de la Santé Publique et modifiant certaines dispositions de ce Code et son annexe ;

VU le décret n° 2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 septembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 9 :

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2014, nommant Monsieur Yvan MANIGLIER, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et de l'EHPAD de Burzet :

VU la convention de direction commune du 23 décembre 2013 entre le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, le Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et l'EHPAD de Burzet ;

VU l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2015 nommant Monsieur Thierry GANS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

VU le recrutement en CDI de Monsieur Laurent ZANETTON, Analyste financier en date du 17 août 2015 ;

VU le recrutement en CDI de Monsieur Romain WAZNER, Adjoint des cadres hospitaliers de classe

normale en date du 1^{er} février 2012 :

VU la décision de nomination de Monsieur Gilles VARIN, Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure, en date du 1^{er} février 2014, recruté par mutation à compter du 04 septembre 2017;

VU la décision de nomination de Madame Isabelle COURT, Chef de projet des systèmes d'information en date du 1^{er} janvier 2014 ;

VU la décision de nomination de Monsieur Jérôme BACCONNIER, Ingénieur hospitalier principal en date du 1^{er} novembre 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Alexandra LAMPER LIGONESCHE, Attachée d'administration hospitalière en date du 1^{er} septembre 2005, recrutée par mutation à compter du 4 janvier 2017;

VU la décision de nomination de Madame Lucie ARNAUD, Adjointe des cadres hospitaliers de classe supérieure en date du 1^{er} avril 2015 ;

VU la décision de nomination de Madame Christine BASTIDE, Adjointe des cadres hospitaliers en date du 1^{er} octobre 2014 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 31 décembre 2018 nommant Madame Anne MARON-SIMONET, Directrice adjointe au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher Largentière et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} janvier 2019;

VU la décision de nomination de Madame Gaëlle CHAUMETON, Attachée d'administration hospitalière en date du 1^{er} décembre 2014 ;

VU la décision de nomination de Monsieur Laurent ISSARTEL, Cadre supérieur de santé en date du 1^{er} mai 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Marie-Claude PRADIER, Cadre de santé en date du 1^{er} décembre 2010, recrutée par mutation à compter du 1^{er} aout 2017 ;

VU la décision de nomination de Madame Cécile PATRIER, Cadre supérieur de santé en date du 1^{er} novembre 2016 et à l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 13 juin 2019 l'agréant en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides-Soignants ;

VU la décision de nomination de Monsieur David SAOUT, Ingénieur Hospitalier en date du 1^{er} janvier 2015 :

VU l'arrêté ministériel en date du 14 décembre 2017 nommant Monsieur Laurent LALUC, Directeur adjoint de classe normale au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher Largentière et à l'EHPAD de Burzet à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la décision de nomination de Madame Gaëlle BORNE, Cadre supérieur de santé, coordinatrice des soins en date du 1^{er} juin 2011 au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière ;

VU la décision de nomination de Madame Stéphanie TRAN, Adjointe des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle en date du 1^{er} janvier 2015 au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Sébastien GASCOU, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe en date du 1^{er} juillet 2015, recruté par mutation au Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-

Largentière à compter du 1^{er} mai 2018;

VU la décision de nomination de Madame Liliane PHILIS, Adjointe des cadres hospitaliers de classe normale en date du 1^{er} janvier 2012 à l'EHPAD de Burzet;

VU les articles D.714-12-1 à D.714-12-4 du Code de Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

VU l'article R.6143-38 du Code de Santé Publique ;

VU la décision N° DIR-001-16 du 31 décembre 2015 portant décision de délégation de signature au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale et aux établissements annexes ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: La présente décision annule la décision de délégation de signature susmentionnée et prend effet le 1^{er} octobre 2019.

Article 2: DELEGATION GENERALE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER**, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et de l'EHPAD de Burzet, une délégation permanente est donnée à **Monsieur Laurent ZANETTON**, Adjoint au Directeur, à l'effet de signer, tous les actes et pièces administratives de gestion courante, à savoir, avis, décisions à caractère exceptionnel et urgent, notes de service et d'information, courriers internes ou externes pour les trois structures à savoir, le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, le Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et l'EHPAD de Burzet.

Article 3: DELEGATION EN QUALITE D'ORDONNATEUR

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER**, Directeur du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, du Centre Hospitalier Intercommunal de Rocher-Largentière et de l'EHPAD de Burzet, **Monsieur Laurent ZANETTON**, Adjoint au Directeur et Analyste financier, est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant, à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous les actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yvan MANIGLIER** et de **Monsieur Laurent ZANETTON**, **Monsieur Romain WAZNER**, Adjoint des cadres, est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant, à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous les actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur

Article 4: DELEGATION PARTICULIERE AUX SERVICES DES FINANCES

Une **délégation particulière** est donnée à **Monsieur Laurent ZANETTON**, Analyste financier au service des finances, aux fins de signer tous les documents courants se rapportant à son service, à savoir :

- > les bordereaux de mandats,
- les bordereaux de titres.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Monsieur Laurent ZANETTON :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les marchés publics,
- > les conventions,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 5: DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DES ADMISSIONS

Une **délégation particulière** est donnée à **Monsieur Gilles VARIN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable du bureau des entrées, aux fins de signer les documents courants se rapportant au bureau des entrées y compris les documents concernant les décès survenus au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale (transport de corps avant mise en bière et des transports aux fins d'une autopsie).

N'entrent pas dans la délégation de signature de Monsieur Gilles VARIN :

- les notes de service et d'information,
- les contrats.
- > les conventions,
- les courriers.
- les courriers et les dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus.
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 6: DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Isabelle COURT,** Chef de projet des systèmes d'information, et à **Monsieur Jérôme BACCONNIER**, Ingénieur hospitalier principal, aux fins de signer toutes les correspondances courantes se rapportant à l'activité de leur service.

N'entrent pas dans la délégation de signature de **Madame Isabelle COURT et de Monsieur Jérôme BACCONNIER** :

- les notes de service et d'information,
- les contrats,
- les marchés publics,
- > les conventions,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

<u>Article 7</u>: DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

Une délégation est donnée à **Monsieur Thierry GANS**, Directeur adjoint chargé du personnel et des relations sociales, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- > les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- > les nominations.
- > les recrutements,
- les avancements des titulaires,

- > les ordres de mission.
- > les décisions individuelles des agents,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Monsieur Thierry GANS :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- > les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

Une délégation particulière est donnée à Madame Alexandra LAMPER LIGONESCHE

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les décisions individuelles des agents, telles les nominations et avancements
- les recrutements, et en particulier les contrats et avenants,
- les ordres de mission,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Alexandra LAMPER LIGONESCHE:

- > les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

Une délégation particulière est donnée à Madame Lucie ARNAUD et à Madame Christine BASTIDE, Adjointes des cadres à la direction du personnel et des relations sociales, aux fins de signer tous les documents courants se rapportant à son domaine de compétence, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les titres de congés maternité,
- ➤ le changement d'affectation,
- ➤ la déclaration d'accidents de services avec les imputabilités,
- les autorisations d'absence (enfant malade, décès, mariage.....),
- les autorisations absences syndicales,
- les décisions individuelles des agents,
- la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de son domaine d'attribution,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- les fiches de recrutement.
- > les ordres de mission,
- les transports de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Lucie ARNAUD et de Madame Christine BASTIDE :

- les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel.

<u>Article 8</u>: DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES ET DES AFFAIRES GENERALES

Une délégation est donnée à **Madame Anne MARON-SIMONET**, Directrice adjointe, chargée des Affaires Médicales et des Affaires Générales, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- > les avenants,
- les ordres de mission,
- ➤ la paie,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Anne MARON-SIMONET :

- > les notes de service et d'information,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les conventions.

<u>Article 9</u>: DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS

Une délégation est donnée à **Madame Gaëlle CHAUMETON**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service de la direction des moyens opérationnels, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les transports de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Gaëlle CHAUMETON:

- les notes de service et d'information,
- > les contrats,
- les marchés.
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 10: DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DES SOINS

Une délégation est donnée à **Monsieur Laurent ISSARTEL**, Coordinateur général des soins, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Monsieur Laurent ISSARTEL :

- > les notes de service et d'information,
- les contrats.
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'Etat et aux élus,
- > les conventions, sauf les conventions de stages.

<u>Article 11</u>: DELEGATION PARTICULIERE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS

Une délégation est donnée à **Madame Cécile PATRIER**, Directrice de l'IFSI, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Cécile PATRIER :

- > les notes de service et d'information,
- > les contrats sauf les contrats de formation initiale et continue,
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'Etat et aux élus,
- > les conventions, sauf les conventions de stages de formation initiale et continue,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 12: DELEGATION PARTICULIERE AU CADRE DE SANTE DE L'EHPAD DU BOSC

Une délégation est donnée à **Madame Marie-Claude PRADIER**, cadre de santé à l'EHPAD du Bosc à Vals les Bains, à l'effet de signer, au nom du Directeur, les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Article 13: DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE

Une délégation particulière est donnée à Monsieur Thierry GANS, Monsieur Laurent ZANETTON, Madame Alexandra LAMPER LIGONESCHE, Monsieur Laurent ISSARTEL, Madame Cécile PATRIER, Madame Anne MARON-SIMONET et Monsieur David SAOUT à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature que ce soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

<u>Article 14</u>: DELEGATION PARTICULIERE DU CH DE ROCHER-LARGENTIERE

Une délégation particulière est donnée à **Monsieur Laurent LALUC**, Directeur adjoint chargé du site du CH de Rocher-Largentière, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les pièces relevant des affaires courantes de sa Direction et notamment les achats dans le respect des règles applicables dans le cadre du GHT.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Monsieur Laurent LALUC :

- les dépenses d'investissement (engagements),
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,

- les marchés publics,
- les contrats (sauf les contrats de séjour) et les conventions (sauf les conventions de stage),
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs.

Une **délégation particulière** est donnée à **Madame Gaëlle BORNE**, cadre supérieur de santé, coordinatrice des soins au CH de Rocher-Largentière, à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante au CH de Rocher-Largentière en cas d'empêchement ou d'absence de **Monsieur Yvan MANIGLIER** et de **Monsieur Laurent LALUC** de signer :

- les ordres de mission,
- > les conventions de stage,
- les bons de transport de corps,
- les notes de service et d'information.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Gaëlle BORNE :

- les dépenses d'investissement (engagements),
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,
- les marchés publics et les contrats,
- les conventions, sauf les conventions de stages,
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs.

Une délégation particulière est donnée à Madame Stéphanie TRAN, Adjointe des cadres hospitaliers, chargée des ressources humaines au CH de Rocher-Largentière et à Monsieur Sébastien GASCOU, Adjoint administratif, chargé des ressources humaines, à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante au CH de Rocher-Largentière en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Yvan MANIGLIER et de Monsieur Laurent LALUC, de signer :

- ➤ toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de sa Direction,
- > les titres et les recettes,
- > les mandats et certificats administratifs,
- les bons de commandes,
- les contrats de travail concernant le remplacement d'agents absents,
- les attestations ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa direction,
- les contrats à durée déterminée et indéterminée,
- > les avancements des agents titulaires,
- les décisions individuelles des agents,
- > les ordres de mission,
- ➤ la paie,
- les conventions de stage,
- les ordres de paiement destinés à l'ANFH,
- les bons de transport de corps.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Stéphanie TRAN et de Monsieur Sébastien GASCOU:

- les dépenses d'investissement (engagements),
- les dossiers et courriers destinés aux autorités de l'état, aux élus,
- les marchés publics et les contrats,
- les conventions, sauf les conventions de stages et mises à disposition de personnel,
- les recrutements des cadres et des personnels administratifs,

- les notes de service et d'information,
- les ordres de mission des membres de l'équipe de direction et des ingénieurs,
- les décisions individuelles et courriers concernant les cadres de direction et les ingénieurs.

<u>Article 15</u>: DELEGATION PARTICULIERE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE DU CH DE ROCHER-LARGENTIERE

Une délégation particulière est donnée à Monsieur Laurent LALUC, Madame Gaëlle BORNE, Madame Stéphanie TRAN et à Monsieur Sébastien GASCOU à l'effet de signer, durant les gardes administratives qu'ils assurent, tout acte et document de quelque nature que ce soit présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, la sécurité de ses installations, l'intérêt des usagers, tiers ou personnels, ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Article 16: DELEGATION PARTICULIERE DE LA DIRECTION DE L'EHPAD DE BURZET

Une délégation permanente est donnée à **Madame Gaëlle CHAUMETON**, Attachée d'administration hospitalière, chargée du site de l'EHPAD de BURZET, à l'effet de signer, au nom du Directeur, toutes les correspondances se rapportant aux attributions de sa Direction ainsi que les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

Madame Gaëlle CHAUMETON est désignée personne responsable du marché pour les fournitures, services et travaux effectués au profit de l'EHPAD de Burzet.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Gaëlle CHAUMETON :

- les notes de service et d'information,
- > les marchés publics,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus, sauf urgences.

Une délégation particulière est donnée à **Madame Liliane PHILIS**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable administratif de l'EHPAD de Burzet à l'effet d'assurer la continuité de la gestion courante à l'EHPAD de Burzet et de signer en cas d'empêchement ou d'absence de **Madame Gaëlle CHAUMETON**:

- les bordereaux de recettes et de paiements,
- les bons de commandes.
- les contrats de travail concernant le remplacement d'agents absents,
- les autorisations de transport de corps avant mise en bière.

N'entrent pas dans la délégation de signature de Madame Liliane PHILIS :

- les notes de service et d'information,
- les marchés publics,
- les courriers et dossiers destinés aux autorités de l'Etat, aux élus, sauf urgences,
- les dépenses d'investissement (engagement).

Article 17:

Monsieur Yvan MANIGLIER, Monsieur Romain WAZNER, Monsieur Thierry GANS, Monsieur Laurent ZANETTON, Monsieur Gilles VARIN, Madame Isabelle COURT, Monsieur Jérôme BACCONNIER, Madame Alexandra LAMPER LIGONESCHE, Madame Lucie ARNAUD, Madame Christine BASTIDE, Madame Anne MARON-SIMONET, Madame Gaëlle CHAUMETON, Monsieur Laurent ISSARTEL,

Madame Cécile PATRIER, Madame Marie-Claude PRADIER, Monsieur David SAOUT, Monsieur Laurent LALUC, Madame Gaëlle BORNE, Madame Stéphanie TRAN, Monsieur Sébastien GASCOU, et Madame Liliane PHILIS sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Préfet (Recueil des Actes Administratifs),
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du CH d'Ardèche Méridionale,
- Madame la Déléguée Territoriale de l'A.R.S.,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Et aux autres personnes qu'elle vise expressément.

Elle fera l'objet d'un affichage permanent sur chacun des sites géographiques du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale.

Fait à Aubenas, le 08 octobre 2019

Le Directeur,

signe

Yvan MANIGLIER

07-2019-10-14-001

Arrêté fixant composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au d'appui au d'appui de l'observatoire d'amplyse et d'appui au d'appui de l'observatoire d'amplyse et d'appui d'alos de l'Ardèche.

département de l'Ardèche.



MINISTERE DU TRAVAIL

Unité Départementale de l'Ardèche DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE n°

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Ardèche

Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Apes ;

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4;

Vu l'arrêté interministériel du 5 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Daniel BOUSSIT, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Ardèche de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 8 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L 2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 18 janvier 2019 relative à la représentation de la DIRECCCTE au sein des observatoires départementaux de la négociation collective désignant Madame Nadine PONSINET comme suppléante du Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche;

Vu le courrier du 26 décembre 2017 de la DIRECCCTE UD Ardèche demandant aux organisations patronales et syndicales de salariés de désigner leurs représentants ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département de l'Ardèche ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

➤ Au titre de la CPME : Titulaire : Sylvain BERNARD

Suppléante : Sandrine TAGLI PAGNARD

> Au titre du MEDEF : Titulaire : Franck LIOTIER Suppléant : Thierry SANCHEZ ➤ Au titre de l'U2P : Titulaire : Alfred VEY

Suppléant: Raymond LAFFONT

➤ Au titre de la FDSEA : Titulaire : Claire MERLAND Suppléant : Dominique COURBIS

> Au titre de la FESAC :

Titulaire : membre non désigné à ce jour Suppléant : membre non désigné à ce jour

➤ Au titre de l'UDES :

Titulaire: Michel ERINTCHEK

Suppléant : membre non désigné à ce jour

➤ Au titre de la CFDT :

Titulaire : Caroline AURELLE Suppléant : Rémy GAUDIO

➤ Au titre de la CFE-CGC : Titulaire : Gérard BEVILACQUA Suppléant : Antoine LAURENT

➤ Au titre de la CFTC : Titulaire : Eric LAVIGNE

Suppléante : Viviane GAUTHIER

➤ Au titre de la CGT : Titulaire : Carlos TUNON Suppléant : Pascal PELLORCE

➤ Au titre de la CGT-FO : Titulaire : Arnaud PICHOT Suppléant : Jean-Yves GARAND

➤ Au titre de l'UNSA :

Titulaire : membre non désigné à ce jour Suppléant : membre non désigné à ce jour

<u>Article 2</u>: Le responsable de l'Unité départementale de l'Ardèche de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 14 octobre 2019 Le Directeur Régional Adjoint Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche, Signé Daniel BOUSSIT

<u>Voie de recours</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03).La saisine devant le Tribunal administratif pourra être effectuée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u> ou par dépôt d'une requête devant le tribunal.

La décision contestée doit être jointe au recours.

07-2019-10-14-004

Arrêté portant renouvellement d'agrément Norman d'agrément Norman d'agrément Norman d'agrément Norman d'agrément Norman de Services à la personne personne enregistrée sous le N° SAP 80371522 - SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS -07600 enregistrée sous le N° SAP 80371522 - SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS -07600 enregistrée sous le N° SAP 80371522 - SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS -07600 VALS LES BAINS



PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

MINISTERE DU TRAVAIL

ARRETE N°

portant renouvellement d'agrément N°2014289-0003 d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP 80371522 SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS 07600 VALS LES BAINS et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le décret du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités SAP soumises à agrément ou autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail.

VU la circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne relevant de l'article L 7231-1 du code du travail,

VU l'agrément du 16 octobre 2014 à l'organisme SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS,

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 14 mars 2019, par Madame AGNES BRUN en qualité de Gérante,

VU la décision de la Directe Auvergne-Rhône-Alpes N°DIRECCTE/SG/2019/33 du 5 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BOUSSIT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

SUR PROPOSITION DU Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le renouvellement de l'agrément de l'organisme SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS, dont l'établissement principal est situé 72 Rue Jean Jaurès à 07600 VALS LES BAINS, est accordé pour une durée de cinq ans à **compter du 16 octobre 2019.**

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R 7232-8 et au plus tard trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2:

Cet agrément couvre les activités exercées uniquement au domicile des particuliers et sur le département de l'Ardèche en mode prestataire :

- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans et des enfants de moins de 18 ans en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenade, transports, acte de la vie courante).
- Garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile et d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap.
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante).
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées.

Article 3:

Cet agrément couvre les activités mentionnées à l'article 2 et seront exercées uniquement au domicile des particuliers et sur le **département de l'Ardèche en mode prestataire.**

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4 : Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

<u>Article 5</u>: Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

<u>Article 6</u>: Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de LYON. La saisine devant le Tribunal administratif pourra être effectuée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr ou par dépôt d'une requête devant le tribunal.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Privas le 14 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Responsable de l'Unité Départementale Ardèche, Signé Daniel BOUSSIT

07-2019-10-14-005

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la Récépissé de déclaration d'un organisme de services à l'opposition d'un organisme de services à l'opposition empirique par 1802 SAP 776277923 - Association CENTRE DE MAINTIEN A DOMICILE (CAMAD) - 07300 TOURNON Association CENTRE DE MAINTIEN A DOMICILE (CAMAD) - 07300 TOURNON



PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

MINISTERE DU TRAVAIL

Récépissé de déclaration N°
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP 776277923

Association CENTRE DE MAINTIEN A DOMICILE (CAMAD)
07300 TOURNON
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1
du code du travail

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R.7232-12, D.7231-1, D.7231-2 et D. 7233-1,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le décret du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités SAP soumises à agrément ou autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,

VU la circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne relevant de l'article L.7231-1 du code du travail,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2,

VU l'agrément en date du 30 septembre 2018 à l'organisme Centre de Maintien à Domicile (CAMAD),

VU la décision de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes N° DIRECCTE/SG/2019/33 du 5 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BOUSSIT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

SUR PROPOSITION DU Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

ARRÊTE

Article 1: Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Départementale de l'Ardèche de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes par l'organisme CENTRE DE MAINTIEN A DOMICILE (Camad) - représenté par Madame Laurence BOBICHON en qualité de Cadre de Secteur – dont l'établissement principal est situé 32 Avenue Foch à 07300 TOURNON.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré sous le n° SAP 776277923.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Départementale de l'Ardèche qui modifiera le récépissé initial.

Article 2 : Les activités sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Activités relevant uniquement de la déclaration qui peuvent être exercées sur le territoire pour une durée illimitée (mode prestataire et mandataire) valable à compter du 01/10/2018 :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses).
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile.
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage).
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante.
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Accompagnement des enfants de + 3 ans.
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile.

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État qui peuvent être exercées uniquement sur le département de l'Ardèche (07) et de la Drôme (26) selon le mode mandataire valable à compter du 02/10/2018 pour une durée de 5 ans :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans.
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante).

Activités soumises à autorisation du Conseil Départemental qui peuvent être exercées uniquement sur le département de l'Ardèche (07) en mode prestataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante).
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées.

Article 3 : La présente déclaration est valable pour une durée illimitée dans le temps à compter de la signature du présent arrêté exclusivement pour les activités ne relevant pas de l'agrément (article L 7232 à L 7232-8 et articles R 7232-18 à R 7232-24 du Code du Travail).

L'organisme déclaré doit produire annuellement un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'activité exercée, le tableau statistique annuel et les états trimestriels de l'année en cours.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Article 4 : Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas le 14 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Responsable de l'Unité Départementale Ardèche, Signé Daniel BOUSSIT

07-2019-10-14-003



PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

MINISTERE DU TRAVAIL

Récépissé de déclaration N°
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP 80371522
SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS
07600 VALS LES BAINS
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1
du code du travail

Le Préfet de l'Ardèche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R.7232-12, D.7231-1, D.7231-2 et D. 7233-1.

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le décret du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités SAP soumises à agrément ou autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,

VU la circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne relevant de l'article L.7231-1 du code du travail,

VU la décision de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes N° DIRECCTE/SG/2019/33 du 5 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BOUSSIT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

SUR PROPOSITION DU Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche,

ARRÊTE

Article 1: Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Départementale de l'Ardèche de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes par l'organisme SARL SCOP ENTRE NOUS ET VOUS - représentée par Madame Agnès BRUN – dont l'établissement principal est situé 72 Rue Jean Jaurès à 07600 VALS LES BAINS.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré sous le n° SAP 80371522.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Départementale de l'Ardèche qui modifiera le récépissé initial.

Article 2 : Les activités sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Activités relevant uniquement de la déclaration qui peuvent être exercées sur le territoire pour une durée illimitée (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Petits travaux de jardinage.
- Travaux de petit bricolage.
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile.
- Soutien scolaire ou cours à domicile.
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses).
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile.
- Assistance informatique à domicile.
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire.
- Assistance administrative à domicile.
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile.
- Interprète en langue des signes (technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante.
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État qui peuvent être exercées uniquement sur le département de l'Ardèche (07) selon le mode prestataire valable à compter du 16/10/2019 pour une durée de 5 ans :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés).
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap.

Activités soumises à autorisation du Conseil Départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques.
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante).
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées.

Article 3 : La présente déclaration est valable pour une durée illimitée dans le temps à compter de la signature du présent arrêté exclusivement pour les activités ne relevant pas de l'agrément (article L 7232 à L 7232-8 et articles R 7232-18 à R 7232-24 du Code du Travail).

L'organisme déclaré doit produire annuellement un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'activité exercée, le tableau statistique annuel et les états trimestriels de l'année en cours.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Article 4 : Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas le 14 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation, le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Responsable de l'Unité Départementale Ardèche, Signé Daniel BOUSSIT